N° 32 — 183me année — Un numéro: 10 centimes — Lercredi 9 Février 1921

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

et du Vignoble Neuchâtelois

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Franco domicile	15.—	7.50	3.75	1.30
Etranger	46.—	23.—	11.50	4.—

On s'abonne à toute époque.
Abonnements-Poste, 20 centimes en sus.
Changement d'adresse, 50 centimes.
Bureau: Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

Paraissant tous les jours, excepté le dimanche

Chèques postaux IV, 178

ANNONCES Prix de la ligne corps 7 ou son espace.
Du Canton, 20 c. Prix minim d'une annonce 50 c. Avis mort. 25 c.; tardifs 50 c.
Suisse, 25 c. *Etranger*, 30 c. Le samedi: Suisse 30 c., étranger 35 c. Avis mortuaires 30 c.
Réclames 50 c. minimum 2.50. Suisse et étranger, le samedi, 60 c.; minimum 3 fr.
Demander le tarif complet.

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN
pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes

Les annonces sont reçues au bureau du journal et par l'entremise des agences de publicité en Suisse et à l'étranger. — Les annonces remises avant 2 heures (grandes annonces avant 9 heures) peuvent paraître dans le numéro du lendemain.

AVIS OFFICIELS

République et Canton de Neuchâtel

VENTE DE BOIS

Le Département de l'Industrie et de l'Agriculture fera vendre par voie d'enchères publiques et aux conditions qui seront préalablement lues, samedi 12 février, les bois suivants, situés aux Grèves et aux Allées de Colombier:

109 stères bois de feu divers;
35 lots de dépouilles;
1 lot bois charronnage;
13 billes frêne = 4.92 m³
15 » noyer = 4.79
10 » tilleul = 9.80
54 » peuplier = 69.60
réparties en 9 lots.

Le rendez-vous est à 13 h. ½ au Chalet des Allées.

Par délégation du Département de l'Industrie et de l'Agriculture.

L'Inspecteur général des forêts,
H.-E. BIOLLEY.

COMMUNE DE NEUCHATEL

On procédera au brûlement d'un canal de cheminée dans l'immeuble appartement à Mme Cécile Borel-Brossin, rue du Rocher 18, le jeudi 10 février, à 8 h. du matin.

Les habitants des maisons voisines sont priés de tenir fermées, pour cette heure-là, toutes les ouvertures de leurs galetas, chambres hautes et mansardes, façades, et en particulier celles des bûchers.

COMMUNE de PESEUX

Permis de construction

Demande de Monsieur César JACOT, à Corcelles, de construire une maison à Boubin, Peseux.

Les plans sont déposés au Bureau Communal, jusqu'au 10 février 1921.

Peseux, le 25 janvier 1921.

Conseil communal.

COMMUNE de Savagnier

La Commune de Savagnier met au concours les travaux de soudage pour recherches d'eau.

Prendre connaissance des conditions chez M. Philippe Matthey, Directeur des eaux, au Gd-Savagnier, auquel les soumissions sont à adresser jusqu'au lundi 14 février, à 12 h.

Savagnier, le 5 février 1921.

P. 139 C. Conseil communal.

COMMUNE de PESEUX

Déclaration pour immeubles

Conformément à la loi, les personnes domiciliées dans le ressort Communal de Peseux et qui possèdent des immeubles ou part d'immeubles dans d'autres localités du canton, ainsi que les personnes non domiciliées à Peseux, mais y possédant des immeubles, sont invitées à adresser au Conseil Communal, **jusqu'au 12 février**, une déclaration signée indiquant la situation, la nature et la valeur de ces immeubles.

Les propriétaires qui n'enverraient pas cette déclaration dans le délai prescrit, seront taxés pour l'année sans recours.

Peseux, le 8 janvier 1920.

Conseil communal.

ENCHÈRES

Enchères de mobilier à DOMBRESSON

Vendredi et samedi 11 et 12 février, chaque jour dès 13 h., la succession de Madame Elisabeth MAUMARY-STUCKER, exposera en vente publique:

5 lits complets, tables de nuit, canapé, plusieurs armoires, lavabos, toilettes, table ronde, table ovale, 2 glaces, 1 bureau, 1 chiffonnière, 1 fauteuil, chaise de bureau, régulateur, chaise longue, machine à coudre, table à ouvrage, cassettes, chaises, tableaux, draps, enfourrages, tapis, nappes, serviettes, linges, potager et accessoires, vaisselle, verrerie et batterie de cuisine, tabourets, chaises et tables de jardin, bouteilles, chopines, seilles, outils, banc de charpentier, petit char, etc.

Terme de paiement.

Cernier, le 1er février 1921.

R122C Greffe de Paix.

Paroisse de St-Aubin

VENTE DE BOIS

Le lundi 14 février 1921, la Paroisse de St-Aubin vendra aux enchères publiques et contre argent comptant, les bois suivants, situés dans ses forêts:

A. Champs Bettens:

50 stères de hêtre; 20 st. de sapin; 8 tas de perches; 6 tas de branches; 4 tas de mosets pour échalas; 40 charpentes cubant 20 m³ et 600 fagots hêtre.

Rendez-vous pour ces lots à 9 h. ½ au Plan du Vent, côté Ouest.

B. Forêt du Devens:

250 st. de hêtre; 50 st. de chêne; 5000 fagots de hêtre.

Rendez-vous pour ces lots à 11 h., au bas du Crêt Sacrement, division 10.

En cas de mauvais temps, la vente sera renvoyée.

St-Aubin, 7 février 1921.

Conseil de Paroisse.

Grandes enchères de machines agricoles à PESEUX

Le mercredi 9 février 1921, dès 2 h. de l'après-midi, dans le bâtiment Oppliger, au centre du village de Peseux, il sera exposé en vente aux enchères publiques un lot important de machines agricoles sortant de fabrique, soit:

Machines à battre à 4 bras, machines à battre sans nettoyage automatique, machines à battre pour travail à bras, herses (métal), machines à couper le fourrage, grands et petits moulins à concasser, avec et sans crible, hache-paille, machines à couper les céréales et les carottes, plusieurs vans, machines à battre le beurre, scies circulaires avec banc et machines à laver.

Paiement comptant. Il sera cependant accordé des facilités de paiement moyennant bonnes garanties.

S'adresser, pour visiter les machines et consulter les conditions d'enchères, en l'Etude de Me Max Fallet, avocat et notaire, à Peseux.

Boudry, le 2 février 1921. Greffe de Paix.

IMMEUBLES

Enchères publiques

Le lundi 14 février 1921, à 8 h. du soir, à l'Hôtel du Cheval-Blanc, à Saint-Blaise, les héritiers de Mlle Caroline-Amélina PIERREHUMBERT exposeront en vente par voies d'enchères publiques, par le ministère du notaire Thorens, à Saint-Blaise, les immeubles que Mlle C.-A. Pierrehumbert possédait au territoire de Saint-Blaise, renfermant: 3 chambres, 2 cuisines, véranda, balcon, 1 cave voûtée avec anti-cave, 1 grand galetas, 2 W.-C., 1 petit jardin et place. Eau, gaz, électricité,

désignés comme suit au territoire de Saint-Blaise:

1. Art. 77, pl. fol. 5, No 75, à St-Blaise (haut du village), place de 5 m²
2. Art. 80, pl. fol. 6, No 12, à St-Blaise (haut du village), place de 7 m²
3. Art. 81, pl. fol. 6, Nos 16 et 17, à St-Blaise (haut du village), bâtiment de 60 m²

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Etude du notaire Thorens, chargé de la vente, et, pour visiter, à M. Emile Pierrehumbert, ruelle des Voûtes 9, Saint-Blaise.

Jolie petite maison

à vendre entre Neuchâtel et St-Blaise. Construction récente, 5 chambres, jardin 1100 m². Très belle situation.

Agence romande B. de Chambrier, P. Langer, Château 23, Neuchâtel.

A vendre pour cause de décès, à la lisière de la forêt, mais près d'un tram,

une propriété

comprenant villa de deux appartements avec jardin. Un des appartements de 6 chambres, véranda, chambre de bains, sera libre le 24 juin.

Demander l'adresse du No 555 au bureau de la Feuille d'Avis.

VENTE aux enchères publiques d'une maison avec jardin et vigne, à Corcelles

2me Enchère définitive

Le lundi 14 février 1921, à 17 heures, au Restaurant de la Croix-Rouge, à Corcelles, l'Office des poursuites de Boudry vendra par voie d'enchères publiques et définitivement, sur réquisition d'un créancier hypothécaire, les immeubles ci-après désignés appartenant au citoyen Eugène Coursi, actuellement à Paris, savoir:

Cadastre de Corcelles-Cormondrèche

Article 693, plan folio 1, Nos 41 à 45, à Corcelles, bâtiment, places, jardin et vigne de 621 m².

Article 694, plan folio 14, No 30, Sur les Rues, vigne de 1680 mètres carrés.

Estimation cadastrale Fr. 22,000
Assurance du bâtiment » 20,500
Estimation officielle » 25,300

Le bâtiment sis sur l'article 693 précité est situé au centre du village de Corcelles; il renferme 2 logements, 1 atelier et 1 joli magasin.

La vente sera définitive et l'adjudication prononcée au plus offrant et dernier enchérisseur.

Les conditions de cette vente, qui aura lieu conformément à la loi, sont déposées à l'Office soussigné où elles peuvent être consultées et où l'on peut également s'adresser pour obtenir tous autres renseignements.

Boudry, le 5 février 1921.

Le préposé aux poursuites: H.-C. MORARD.

A vendre 4 maisons locatives avec locaux industriels. Tram. Etu de Brauen, notaire, Hôpital 7.

A VENDRE

1. Maison de 2 logements de 4 et 8 pièces, 1300 m² de terrain, situation splendide, vue imprenable, construction récente.

2. Maison de 3 logements de 4 pièces, avec atelier au rez-de-chaussée, situé sur la route cantonale, arrêt du tram.

S'adresser Case postale 16520, Peseux.

Pour cause de départ à vendre tout de suite

jolie villa

composée de 6 chambres, chambre de bains, cuisine, chambre à lessive et toutes dépendances, balcon, terrasse, jardin et verger, vue superbe et imprenable, à 5 minutes du tram de Corcelles.

S'adresser par écrit sous chiffres B. B. 572 au bureau de la Feuille d'Avis.

MISE D'UN BATIMENT à Préverenges

Le lundi 21 février 1921, dès 3 heures de l'après-midi, au Café du Chasseur, à Préverenges, M. Gustave GROSHAUPT exposera en vente, par voie d'enchères publiques, ses immeubles situés à Préverenges, comprenant:

Beau bâtiment indépendant de 3 appartements, 2 caves, remise et grand local; jardin et beau verger. Eau et lumière. 5 minutes du lac. Le bâtiment en bon état, de construction solide, par sa situation, conviendrait parfaitement à personnes voulant se retirer, commerçants ou maîtres d'état.

Les conditions de vente sont déposées en l'Etude du Notaire A. RATTAZ, à Morges.

Vente publique de champs à Boudevilliers

Lundi 21 Février 1921, à 14 h., en l'Etude du notaire soussigné à Boudevilliers, vente par enchère publique de QUINZE champs au territoire de Boudevilliers, d'une superficie totale de 46,657 m² (17 poses ¼); ces champs sont situés à Biolet, Le Tremblet, à la Clef, à Mordigne, à Pré Motteux, La Sauge, Bottes, Sucios, Les Cholets. Une bonne partie de ces champs sont en belle esparcette. Entrée en jouissance et paiement des prix d'achat: 1er AVRIL 1921.

Pour renseignements, s'adresser à M. Henri BILLE, à BOUDEVILLIERS ou au notaire soussigné.

Boudevilliers, 4 février 1921.

Ernest GUYOT, notaire.

A VENDRE Motosacoche 4 HP

légèrement usagée, en état de marche parfaite, à enlever tout de suite à 1450 fr. Pour voir la machine chez A. Grandjean, St-Honoré 2.

A vendre BELLE GLACE 1.30×1.75 cadre bois et peluche.

Demander l'adresse du No 508 au bureau de la Feuille d'Avis.

A vendre d'occasion **un fourneau, pardessus pour monsieur et un décrottoir**

Demander l'adresse du no 589 au bureau de la Feuille d'Avis.

Pour faire soi même — en quelques minutes — **un excellent biscuit** — nous offrons — **Farine à biscuits** — comprenant tout le nécessaire

sauf un peu de lait —
Biscuit simple —
Biscuit aux amandes —
Biscuit aux noisettes —
Biscuit au chocolat, citron —

Zimmermann S. A.

A VENDRE

troncs d'arbres bien secs, bûchés, pour fourneau, très sain; le meilleur combustible pour les lessives; le char de 3 stères, 55 fr à domicile. S'adresser à Fritz Brauen, Hôtel des Ponts. Téléphone 18.

Landau

A vendre un joli landau ayant très peu servi, avec flèche et limonière, bas prix, chez M. Weber, ruelle du Blé 1, Neuchâtel.

A VENDRE faute d'emploi

1 centrifuge Melotte sur trépied;
1 réfrigérant, 4 bidons à lait, de 30 à 40 litres;
1 boille à lait, 40 l., 2 rondelets, etc.;
2 marmites en fonte, 1 teufflet, 5 casses jaunes.

S'adresser à M. A. Nicoud, Les Charbonnières, Sagnettes-s. Couvet. P. 306 N.

Aujourd'hui encore

vous devez envoyer vos boîtes vides pour les faire remplir de

miel d'abeilles d'Espagne 1a

garanti pur à l'analyse, à fr. 3.— le kg., par 5 kg. Service prompt. E. SCHAFFNER, Morat. — On fournit les emballages.

LE SAVON STEINFELS conserve les tissus — H. 7142 Z.

A vendre une magnifique

bibliothèque

vitrée, très bas prix. Au Bon Mobilier, Ecluse 14, Neuchâtel.

BAISSE DE PRIX

sur les HUILES GRAISSES SAVONS

Magasin L. PORRET

A VENDRE d'occasion

1 bois de lit noyer à 2 places, avec sommier, trois-coins et matelas en crin animal noir, en parfait état, fr. 170; 1 lavabo avec tiroir, dessous tablar, fr. 30; 1 grande commode en noyer Empire, fr. 130; 1 canapé à l'état de neuf fr. 80; 1 petite table ronde en noyer, fr. 30; 2 magnifiques paires de rideaux à fr. 50 la paire, avec galerie en noyer.

S'adresser à Peseux, rue de Neuchâtel 6, au magasin.

Yacht

Série 2 tonneaux, en parfait état, 2 jeux de voilure et tout le matériel nécessaire, à vendre.

S'adresser à Auguste Genetti fils, Vevey. Téléphone 87.

Bicyclette

de dame, bonne occasion, à vendre. S'adresser Poudrière 1, entre 1 h. et 2 h.

A VENDRE

2 buffets à 2 portes, bien conservés;
2 malles.

S'adresser, après 6 h. soir, Trois-Portes 9, Neuchâtel.

Vélos occasion

en très bon état, prix avantageux, ainsi que vélos neufs, marques Condor et Automoto.

Ch. ROLAND, Serrières.

Même adresse: 1 potager à bois, 1 potager à gaz, 1 lampe à suspension.

La Distillerie de kirsch Emile Eichhorn, à Arth

(La plus ancienne maison en Suisse pour la spécialité de kirsch)

livre du kirsch garanti pur à fr. 5.50 le l.

Des représentants sont demandés.

CHAUFFAGE TRÈS ÉCONOMIQUE

sans fumée, automatique avec le calorifère à sciure

„Crater"

EN VENTE CHEZ:

Baillod, fers, Neuchâtel.
Stengelé, serrurier, Colombier.

CANTONNIÈRES et Lambrequins

en étamine brodée

la fenêtre compl. fr. 45.—

L. BARBEZAT
RUE DU BASSIN 5, 2me étage

2 petits chiens

blancs et noirs, 2 mois ½, race policière, à vendre. S'adresser à Daniel Chervet, Sugiez (Fribourg).

A vendre **3 PORCS D'ÉLEVAGE** de 6 mois. — S'adresser à Jules Périssex, Estavayer.

A vendre bon

bœuf de travail

et une génisse de 2 ans. S'adresser à Edouard Chédel, Coffrane.

10 beaux porcs

de 3 mois ½ à vendre. — Tell Perrin, Boudevilliers.

BELLE CHÈVRE à vendre. S'adresser Fahys 173.

A vendre

petite chienne

de race dogue, de 2 mois. S'adresser Mme PETRI, Léopold-Robert 24a, La Chaux-de-Fonds.

On offre à vendre une belle paire de

bœufs de travail

âgés de 4 ans. S'adresser à Chs Girard-Payllier, Landeron, Ville 42 (Neuchâtel).

A vendre 2 bonnes

génisses

prêtes au veau;

2 porcs

pour la boucherie, du poids de 140 kg. pièce. S'adresser à Despland frères, à Fresens.

A vendre deux

bœufs de travail

et PORCS de 4 mois, chez E. Schweizer, Rochefort (Neuchâtel).

Société coopérative de Consommation

Houille de la Sarre

calibrée, de toute première qualité, à fr. 22.— les 100, franco domicile à Neuchâtel.

OCCASION

Toile fine pour lingerie, largeur 135 cm., belle qualité, à 2 fr. 35 le mètre.

Coupons de broderies St-Gall, sur Madapolam, grand choix à prix réduits, coupons de 1 à 9 m.

Tulle brodé pour rideaux, fr. 2.95 le mètre.

Serges et draps anglais.

Dépôt Vauseyon, Gorges 8, 1er.

A vendre bon marché 6

grands rideaux

pour salon, en drap des Indes, 3 m. 50 de hauteur sur 1 m. 20 de largeur; 1 jolie couverture en fourrure, jaune et blanc, 2 m. de long et 2 de large, et une grande peau d'ours blanc, le tout usagé, mais en bon état.

Demander l'adresse du No 580 au bureau de la Feuille d'Avis.

A vendre

1000 poteaux de chêne

pour palissades, marches d'escaliers et tout autre usage, longueur 2 et 3 m. — A la Scierie Emile BURA, VAUSEYON.

Baisse maximum

Tapis d'Orient

Persan, Kazak, Karamanie, pure soie, etc., garantis véritables, vu la grande baisse de l'argent turc, à des prix exceptionnels. 1 m. × 2 m. à fr. 50.— Petit-Chêne, trois, Lausanne.

Mobilier

Différentes tables, chaises, buffet, bureaux, banque de magasin, etc., sont à vendre. Offres C. P. 16582 Peseux.

Paquets pour l'étranger

renseignements, expédition —

— ZIMMERMANN S. A.

Fumeurs!

Profitez avant la hausse prochaine

Tabac Maryland supérieur à 5 fr. le kg.

Envois au dehors contre remboursement

J. SCHILLER
21, rue de l'Hôpital, bas du Château

Grande Vente de Blanc

Pour cette vente de Blanc j'ai pu trouver quelques jolis lots de marchandises à bon compte, ce qui me permet de vous les offrir comme suit:

Toile blanche	78 centimètres, tissu serré, le mètre	1.10
Cretonne blanche	78 centimètres sans apprêt, le mètre	1.25
Toile blanche	80 centimètres, belle qualité, le mètre	1.45
Cretonne blanche	80 centimètres, très lourde, le mètre	1.75
Shirting blanc	qualité Macco, 82 centimètres, le mètre	2.00
Shirting blanc	Macco extra le mètre	2.25
Toile blanche	165 centimètres, pour draps de lit, le mètre	4.50
Toile blanche	165 centimètres, double fil, le mètre	5.50
Toile écrue	180 centimètres, double fil, le mètre	5.00
Flanelle coton	rayée, 75 centimètres, le mètre 1.75,	1.25
Rideaux guipure	pour vitrage, le mètre —.95,	-.75
Rideaux guipure	pour vitrages, le mètre 2.75, 2.25, 1.75	1.45
Rideaux	petite et grande largeurs,	assortis
Essuie-mains	écrus, rayés rouge, le mètre	-.95
Essuie-mains	écrus, rayés rouge, le mètre, 1.50	1.25
Essuie-mains	blancs, unis, le mètre	1.10
Essuie-mains	mi-fil, avec rayures, le mètre 2.—,	1.60
Essuie-services	mi-fil, carrolés, le mètre	1.80
Essuie-services	pur fil, 70 × 70 cm., la pièce	3.00
Bazin blanc	pour enfourrages, 130 centimètres, le mètre	4.40
Bazin blanc	pour enfourrages, 150 centimètres, le mètre	5.00
Damassé blanc	pour enfourrages, 135 cm., le mètre 5.50,	4.90
Molleton blanc	3.60, 2.50,	2.00
Nappage blanc	150 centimètres, le mètre	5.50
Batiste blanche	115 centimètres, le mètre 2.60,	2.00
Piqué	reps blanc, 80 centimètre, le mètre 3.—,	2.70

Lingerie

Chemises pour dames	belle qualité brodées	4.25
Chemises pour dames	large broderie, 5.50	4.95
Chemises pour dames	broderie extra, 7.50	6.50
Caleçons pour dames	toile solide, 4.25,	3.95
Caleçons pour dames	large broderie, 5.25	4.75
Caleçons pour dames	broderie extra, 6.75	5.75
Sous-tailles	large broderie, 2.75	1.95
Sous-tailles	broderie extra, 4.75, 3.95,	3.25
Chemises de nuit	toile solide, 9.75,	8.50
Chemises de nuit	broderie et entre-deux, 12.—,	10.25
Jupons blancs	large broderie, 6.75,	4.75
Jupons blancs	broderie extra large, 9.25,	8.00
Combinaisons	richement brodées	7.00
Linges nid d'abeilles	blancs et écrus	-.95
Linges nid d'abeilles	écrus, 50 × 85 cm.	1.25
Linges nid d'abeilles	blancs, très grands 2.40,	1.75
Linges éponge	belle qualité, 3.40, 2.75,	2.30
Draps de lit	festonnés et ourlés à jour, 165 × 250 cm., 14.50, 12.75,	10.00
Les mêmes	grandeur 180 × 275 cm. 17.—,	12.00
Couvre-lit blancs	belle qualité, 18.—, 16.50,	14.00
Nappes blanches	damassées, grandeur 130 × 130 cm., avec 6 serviettes du même dessin, ensemble	15.50
Mouchoirs blancs	avec Initiales les 6	5.00
Serviettes hygiéniques	pour dames 1.15,	-.85

Blouses en voile blanc, brodé et uni, pour dames, au choix 8.75, 6.75
Blouses en reps et gabardine blancs, façon marinière 15.--, 12.--
Robes en voile blanc et couleur, très jolis modèles 35.--, 25.--, 20.--, 17.50

PROFITEZ, MESDAMES!

Il ne sera pas donné d'échantillons ni de choix pendant cette vente.

Jules Bloch - Neuchâtel

Soldes et Occasions

AVIS

Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse : sinon celle-ci sera expédiée non affranchie.

Administration de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

LOGEMENTS

La Commune de Neuchâtel offre à louer des logements de 3, 4 et 5 pièces dans maisons neuves, aux Battieux, au Plan et au Bois de l'Hôpital. S'adresser Hôtel municipal, 1er étage. No 14. c. o.

A louer, pour le 24 mars, dans maison d'ordre, à 2 personnes âgées, un joli

petit appartement

au soleil, de 3 pièces; prix 700 fr. S'adresser La Joliette, Parcs 63, sous-sol.

A louer, à Auvernier, pour tout de suite,

LOGEMENT

de 3 chambres, cuisine, galetas et cave. S'adresser à Samuel Bétrix, No 106, Auvernier.

Côte, à louer pour St-Jean, à petit ménage, rez-de-chaussée de 3 chambres et dépendances, avec balcon et jardin. Adresser offres écrites sous C. D. 586 au bureau de la Feuille d'Avis.

On offre à louer, dans grand appartement situé rue des Bx-Arts, dès la 1re quinzaine d'avril et pour 5 ou 6 mois, 2 ou 3 belles chambres meublées,

très confortables

salle de bains, cuisine, grande terrasse donnant sur le lac. Conviendrait pour famille sans enfants, jeune ménage ou étrangers désirant faire un séjour prolongé à Neuchâtel.

Demander l'adresse du No 587 au bureau de la Feuille d'Avis.

CHAMBRES

A louer chambre meublée à dame rangée. Sablons 17, 3me.

TRÈS JOLIE CHAMBRE exposée au soleil, avec bonne pension soignée, dans petite famille. Piano. Téléphone. Château 4. 1er.

Chambre meublée. Boine 14, rez-de-chaussée.

Chambre meublée pour monsieur sérieux. Quai du Mont-Blanc 2, rez-de-ch. à g. c. o.

Chambre à louer

Belle chambre au rez-de-chaussée. - S'adresser Evole 13.

LOCAT. DIVERSES

A LOUER

aux Fahys, 2 locaux pour entrepôts; conviendraient également pour atelier, ou éventuellement Garage. S'adresser Etude Junier, Notaire, rue du Musée 6, NEUCHATEL. P302N

Atelier

à louer avec petit logement. S'adresser Boine 10. c. o.

Demandes à louer

Demoiselle sérieuse cherche

chambre et pension

en ville, pour le 15 février. — Ecrire sous chiffres F. C. 584 au bureau de la Feuille d'Avis.

Petit ménage de deux personnes cherche à louer, pour tout de suite ou bien St-Jean,

un logement

de 3 pièces, cuisine et dépendances. Adresser offres Case postale 4144, Ville. c. o.

Dames tranquilles cherchent logement de 2 ou 3 chambres au soleil. Partageraient éventuellement grand logement. Ecrire à J. M. 582 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande à louer, en ville ou environs, un

local ou magasin

pour fabrication de bricelets et biscuits, ainsi qu'un LOGEMENT de 3 ou 4 pièces. Ecrire Chs Boucard, Deurres 20.

Deux messieurs demandent deux

chambres

à coucher et un salon, au centre de la ville. Offres Case postale 2948.

On cherche à louer tout de suite, si possible, ou époque à convenir,

appartement

de 3 chambres, confort moderne. Faire offres écrites à H. G. 553 au bureau de la Feuille d'Avis.

OFFRES

Jeune fille

de 15 ans cherche place où elle aurait l'occasion d'apprendre les travaux du ménage et le français. Offres sous P. 297 N., à Publicitas, Neuchâtel. P297N

On cherche place pour jeune fille de 14 ans, qui a quitté l'école, comme

aide de ménage

où elle aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. Entrée commencement d'avril. — S'adresser à J. Morpain, Birsfelden près Bâle.

JEUNE FILLE 27 ANS bons certificats, aimant les enfants, cherche place. Connaît parfaitement le service de femme de chambre.

Demander l'adresse du No 575 au bureau de la Feuille d'Avis.

Jeune fille

de 18 ans, fidèle et consciencieuse, cherche place à Neuchâtel ou environs pour aider au ménage et apprendre le français. Petits gages désirés.

Ecrire à V. T. 577 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche à placer :

Le soussigné a de nouveau à placer pour Pâques quelques

jeunes filles

qui sortent de l'école et désirent apprendre le français.

Prière d'adresser offres avec indication de salaire et références à M. le pasteur Paul Egger, Bureau de placement de l'Eglise nationale de l'Oberland, Aeschi s. Spiez. J. H. 19160 B.

UNE DAME 35 ans, cherche place pour tenir le ménage soigné d'un monsieur seul ou avec enfant. Ecrire sous L. S. 585 au bureau de la Feuille d'Avis.

JEUNE FILLE de 20 à 30 ans, sérieuse et de confiance, munie de bons certificats, cherche place dans bonne famille, pour faire le ménage. Entrée tout de suite ou à convenir.

Demander l'adresse du No 576 au bureau de la Feuille d'Avis.

JEUNE FILLE sachant très bien coudre demande place de femme de chambre dans petit ménage soigné.

Demander l'adresse du No 552 au bureau de la Feuille d'Avis.

Jeune Fille

cherche place, Gibraltar 10, rez-de-chaussée.

PLACES

Ménage sans enfant, intérieur soigné, cherche

bonne à tout faire

Forts gages et vie de famille assurée; date d'entrée à convenir. Inutile de se présenter sans bonnes références. Ecrire à L. D. 548 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche, pour boulangerie,

jeune fille

de toute confiance, sachant le français, pour servir au magasin et aider au ménage; entrée le 1er mars. Ecrire avec prétentions à R. 539 au bureau de la Feuille d'Avis

On cherche une

jeune fille

sérieuse et robuste, pour aider à soigner 4 enfants dont 1 bébé d'une année, et faire le service simple d'une femme de chambre. S'adresser par écrit sous chiffres P 5156 J. à Publicitas S. A. St-Imier. J. H. 12009 J.

On cherche

une personne

propre et active, bien recommandée, sachant cuire et connaissant tous les travaux du ménage. Pour offres et conditions, s'adresser à Madame J. Guéra, directrice de l'Asile des Vieillards, Beauregard, Vauseyon.

On demande comme

bonne à tout faire

une jeune fille robuste ayant déjà été en service, aimant les enfants et sachant un peu cuire. Adresser offres, prétentions et certificats ou s'adresser à Mme Bornand, La Prairie, Bôle.

On demande une jeune fille

robuste pour les travaux de maison. S'adresser le matin: Hôpital de la Ville, aux Cadolles.

On demande, pour le 1er mars,

femme de chambre

au courant de la couture. Bons certificats exigés.

A la même adresse, on cherche personne connaissant bien la cuisine pour pouvoir remplacer la maîtresse de maison. Entrée époque à convenir.

Demander l'adresse du No 581 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche, pour petit café de la ville, une

fille

pour aider au ménage et servir au café; vie de famille.

Demander l'adresse du No 578 au bureau de la Feuille d'Avis.

EMPLOIS DIVERS

On cherche pour jusqu'à fin avril un

jeune homme

pour soigner 2 ou 3 pièces de bétail: doit, si possible, savoir traire. Entrée tout de suite ou à convenir. — S'adresser Poste restante, Vauseyon.

Brave garçon

de 14-15 ans, de bonne famille, trouve place à la campagne comme aide; bonne occasion d'apprendre l'allemand. Entrée à la fin mars. S'adresser à R. Schwab, Dokter's, Kerzers.

Commerçant, veuf, cherche

personne de confiance

aimant les enfants et capable de diriger son ménage. S'adresser à Mme Emile Kloeti, Cernier. R. 121 C.

JEUNE HOMME

robuste ayant quelques connaissances de l'agriculture, est demandé par agriculteur du Seeland. Bonne occasion d'apprendre l'allemand, bon traitement. Gages suivant entente. Offres à E. Schaffhauser, à Serrières.

Dame de toute confiance, sérieuse, active, recommandée, demande occupation, toute ou partie de la journée, dans

PENSION, HOME, etc.

pour seconder ou remplacer la maîtresse de maison. — Offres écrites sous K. R. 569 au bureau de la Feuille d'Avis.

Colporteurs

possédant patente sont demandés pour articles de parfumerie. Bonne provision. — S'adresser Château 4, 1er.

On demande

un jeune homme

de 14-15 ans, pour les travaux de la campagne, chez bon agriculteur. S'adresser chez M. Vogel, Hofmatte, Anet (Berne).

AVIS

L'office soussigné cherche, pour jeunes gens sortant de l'école fin mars, des places en Suisse romande :

a) JEUNES FILLES pour surveiller des enfants, aider au ménage, dans un magasin de vente (mercerie, papeterie, pâtisserie, épicerie, etc.) ou bureau des postes et télégraphes, nourries et logées, soit en ville, ou à la campagne ;

b) GARÇONS pour aider aux travaux de la campagne ou du jardinage, comme porteur de viande ou de pain, en ville ; garçon d'hôtel à la campagne, etc. ;

c) POUR GARÇONS ET JEUNES FILLES, des places d'apprentissage (nourris et logés) dans divers métiers (p. e. jardinier, serrurier, menuisier-ébéniste, couturière, etc.).

Adresser offres avec conditions au

Département municipal de l'Instruction publique
Bureau d'orientation professionnelle
Amtshaus III Zurich.

J H 11357 Z

Un homme

d'une soixantaine d'années, abstinent, robuste et de bonne conduite, désire trouver une place chez des agriculteurs, en échange de son entretien. S'adresser par écrit, sous O. P. 571, au bureau de la Feuille d'Avis.

DEMOISELLE parlant deux langues (allemand et français) cherche place dans magasin, de n'importe quelle branche. Ecrire à P. B. 573 au bureau de la Feuille d'Avis.

PLACE AU CONCOURS

La société de musique L'Avenir, fanfare d'Auvernier, cherche, pour fin mai prochain,

un directeur

capable.

Les personnes désirant occuper ce poste sont invitées à envoyer leurs offres et prétentions à Commission musicale, Auvernier. No 124.

JEUNE GARÇON de 16 ans cherche place de domestique dans bonne maison, pour se perfectionner dans le français. Entrée 1er mars. M. Joseph Stadelmann, St-Nicolas No 3.

Je cherche

pour mon fils bonne place où il apprendrait la langue française. Place chez petit agriculteur pas exclue. — Offres à M. Joh. Reber, scieur, Tägertschi (Ct. Berne).

Demandes à acheter

Bureau

On demande à acheter d'occasion un bureau en bois dur, clair ou foncé. Offres écrites avec prix sous L. Z. 574 au bureau de la Feuille d'Avis.

Achat

de vieille bijouterie, orfèvrerie, or, argent, platine, vieux dentiers, antiquités.

Au magasin :
N. VUILLE-SAHLI, Neuchâtel

Maison et forge

On cherche à reprendre la suite d'un bon commerce de maréchal-ferrant; on serait disposé à acheter la maison. Faire offres à A. Uhlmann, Temple-Allemand 71, La Chaux-de-Fonds. Pressant. P. 15067 C.

On désire grand et fort

canot de pêche

filets, begnets, plombs et autres fournitures d'occasion. — Faire offres écrites à M. N. 570 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande à acheter

un fourneau

à banc, en catelles ou en molasse. Faire offres par écrit, avec dimensions et prix sous chiffres R. N. 562 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande à acheter

4 bidons à lait

usagés, de 40-50 litres. S'adresser à l'Etablissement de Préfargier. P. 305 N.

On cherche d'occasion un exemplaire en bon état de l'ouvrage

« La Pendulerie neuchâteloise »

par A. Chapuis.

Demander l'adresse du No 507 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche à acheter d'occasion

6 carabines Martini 6 m/m double détente

Faire offres sous P 6902 N à Publicitas, Neuchâtel.

A VENDRE

Toutes les **Broderies** en magasin seront vendues avec fort **RABAIS** au

DEPOT DE BRODERIES
RUE POURTALÈS 2 c.o.

GRANDE VENTE DE BLANC

MODÈLES TRÈS AVANTAGEUX
créés spécialement pour cette vente
10 % escompte chez
GUYE-PRÊTRE
St-Honoré - Numa-Droz

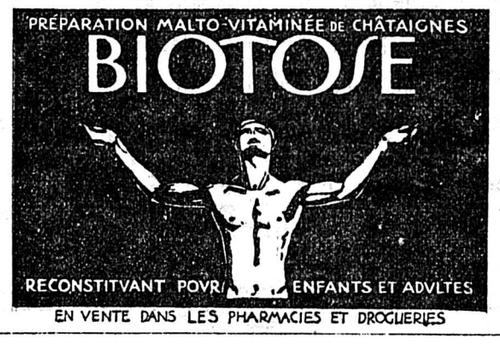

Maison Petite Blonde

Songez à vos complets pendant la morte saison.

Nous vendons de magnifiques tissus

anglais, français et suisses

les 3 m. 20 et 3 m. 50, le coupon pour 25.-, 35.-, 45.- *et* 55.- fr.

Ces prix si bas ne seront faits que pendant quelques jours seulement.

Hâtez-vous de profiter de cette occasion.

RUE DE L'HOPITAL No 21, au 1er
Pas de frais de magasin

Grande Vente de

Blanc

PRIX TRÈS RÉDUITS

Grand choix

VUARRAZ & Cie

Voir nos vitrines

APERÇU DE QUELQUES PRIX DE NOTRE GRANDE

Liquidation partielle

POUR MESSIEURS : **Souliers de montagne,** Fr. 29.80 à 39.80
Souliers de campagne, Fr. 18.80, 22.80, 26.80, 29.80
Souliers de dimanche, Fr. 26.80, 28.80, 29.80, 32.80, 36.80
Bottines chevreau Ia, cousu main, marque américaine, Fr. 29.80

POUR DAMES : **Bottines et Souliers bas,** 19.80, 22.80, 26.80, 29.80, 32.80, 36.80
Souliers-bracelets, chevreau, box-calf, vernis et daim, Fr. 18.80, 26.80, 29.80

POUR FILLETTES ET GARÇONS : **Bottines,** Fr. 11.80, 12.80, 14.80, 16.80, 18.80, 21.80

Pantoufles av. semelle de cuir dep. **3.75**
Leggins depuis **9.90** — Semelles — Bas

Visitez tous notre magasin

J. KURTH
Place de l'Hôtel-de-Ville, NEUCHATEL

C'est le 10 courant

que vous trouverez sur la place du Marché, à sa place habituelle, **M. PERTUISET** qui vend, à son banc-automobile, tous ses fameux **biscuits, macarons, petits-fours,** qui font toujours le régal de tous, ainsi que ses **galettes au beurre** à Fr. 2.50 la livre.

AVIS DIVERS

Société de Crémation de Neuchâtel-ville

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

mardi 15 février 1921, à 20 h. ¼
au GRAND AUDITOIRE (Annexe du Collège des Terreaux)

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Rapport présidentiel sur l'exercice écoulé.
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes.
4. Fixation de la cotisation extraordinaire pour 1921.
5. Nomination du comité et des vérificateurs des comptes.
6. Rapport sur la Société immobilière du Crématoire. Avant-projet du four crématoire. (Exposition de plans).
7. Divers.

LE COMITÉ.

Les personnes qui s'intéressent à la cause de la Crémation peuvent se faire recevoir membres de la Société, le soir de l'assemblée générale.

PALACE

Ce soir et demain soir **Prix réduits**
Le spectacle le plus divinement exquis de la saison
Suzanne Grandais
dans un gros succès de gaîté française :
Suzanne chez les Brigands !
FATTY EN VACANCES
L'inimitable FATTY, le célèbre comique américain, le vrai, l'unique, l'enfant gâté des foules, dans 600 m. d'un film fantastique qui échappe à toute analyse
La Secrétaire privée
Délicieuse comédie américaine interprétée par la grande étoile **Norma Talmadge**
Gaumont-Journal | La semaine prochaine : le film dont tout le monde parle
LA CITÉ PERDUE

CONSERVATOIRE de Musique de NEUCHATEL
sous les auspices du Département de l'Instruction publique

Jeudi 10 février 1921, à 5 h. après midi

XLIIme AUDITION D'ÉLÈVES

Classes de piano de Mlle E. Wichmann.
Classes d'accompagnement de M. Ach. Delflasse.
Œuvres de W.-A. Mozart

Programmes et Billets (fr. 1.—) chez la Concierge du Conservatoire

Union Commerciale
Neuchâtel

Séances Générales
de 1921

Les Vendredi 11, Samedi 12, Lundi 14 et Mardi 15 février

Pour le programme, consultez les affiches

PRIX DES PLACES : Loges, Fr. 4.50 ; Premières galeries, Fr. 4.— et Fr. 3.50 ; Parterre, Fr. 3.— ; Secondes galeries, Fr. 2.50 et Fr. 1.50 (timbre non compris).

Location dès lundi 7 février, à 9 heures, au Magasin Fœtisch Frères S. A., Hôpital 2.

ARMÉE DU SALUT, Ecluse 20

JEUDI 10 FÉVRIER, à 19 h. 30

Soirée de projections lumineuses

donnée surtout pour les enfants

Sujet : „La Vie de Jésus"

Entrée gratuite

Eglise nationale

Les parents dont les enfants sont en âge et en état d'être admis à l'instruction religieuse en vue des fêtes de Pentecôte, sont invités à les présenter aux pasteurs de la paroisse, mardi 15 février, à la Chapelle des Terreaux, savoir:

les jeunes garçons à 8 h. du matin;

les jeunes filles à 10 h. du matin

Les jeunes gens qui n'ont pas été baptisés dans la paroisse française de Neuchâtel devront être munis, autant que possible, de leur certificat de baptême.

L'instruction sera donnée aux jeunes garçons par M. le pasteur Ernest Morel, aux jeunes filles par M. le pasteur Hermann Nagel.

On cherche, pour le printemps, à Neuchâtel ou environs immédiats,

famille ou pension

simple, pour jeune fille de 15 ans, devant suivre l'Ecole de commerce. Offres écrites et prix de pension à C. D. 563 au bureau de la Feuille d'Avis.

ON DEMANDE

à placer jeune fille de bonne famille dans famille distinguée de Neuchâtel, pour aider à la maîtresse de maison. Petite pension serait payée, quelques leçons par semaine demandées. Offres écrites sous chiffres E. J. 583 au bureau de la Feuille d'Avis.

JOURNALIÈRE se recommande pour travail à l'heure et pour laver du linge chez elle. Rocher 4, Mme Thomen.

Grande Salle de la Rotonde

DIMANCHE 13 FÉVRIER, de 15 à 18 h.

THÉ-DANSANT

Orchestre « Léonesse »

La galerie sera réservée aux spectateurs

PARTI PROGRESSISTE NATIONAL

Section de Peseux — AULA DU COLLÈGE

Mercredi 9 courant, à 20 heures

Conférence publique

de M. le Dr A. BOLLE, avocat, à La Chaux-de-Fonds

Sujet: **Les grandes réformes de l'heure**

Tous les citoyens y sont conviés.

TAXIS BLEUS
Téléphone
8.07

Foyer des Amies de la Jeune Fille
6, Rue de la Treille

Les causeries des Jeudis 10, 17, 24 février et 3 mars seront données par Mlle Anna Billeter, institutrice

Sujet : **Economie domestique**

Prix : Fr. 1.50 pour les quatre soirs

L'exposition des travaux exécutés pendant la première partie de l'hiver aura lieu, au Foyer, le lundi 14 février dès 2 heures après midi.

Les inscriptions pour les nouveaux cours de coupe et confection, lingerie et raccommodage, se feront au Foyer le jour de l'exposition. — Prix de chaque cours, fr. 5. — Durée des cours : du 15 février au 31 mai.

LA PRÉSIDENTE DU FOYER.

TERREAUX-KAPELLE

Mittwoch, den 9. Februar punkt 20 Uhr.

Lichtbilder-Vortrag

von Hrn. Missionar Peter über

Die Mission der Brüdergemeinde in den Bergen des Himalaya

Kollekte für genannte Mission.

Leçons d'anglais

Miss Rickwood a repris ses leçons. Place Piaget 7, 3me.

ÉCHANGE

Bonne famille à Berne aimerait placer à Neuchâtel un garçon de 16 ans pour suivre les écoles et prendrait en échange jeune garçon ou jeune fille désirant suivre des écoles à Berne. Bonnes références données et demandées. Offres sous chiffres Y. 784 Y. à Publicitas S. A., Berne J. H. 19154 B.

Fr. 170.--

par mois, bonne pension avec belle chambre au quartier de l'Est, pour jeune homme rangé. Premières références. — Offres écrites à A. B. 527 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche à placer, pour le printemps 1921, à Neuchâtel ou environs, un garçon

en échange

d'un garçon ou jeune fille. Offres écrites à W. H. 579 au bureau de la Feuille d'Avis.

Pour toutes commandes, demandes de renseignements, réponses à des offres quelconques ou à des demandes diverses, etc., en résumé pour tous entretiens ou correspondances occasionnés par la publication d'annonces parues dans ce journal, prière de mentionner la *FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL*

Salle moyenne des Conférences

Mercredi 9 février à 20 heures

Conférence
de M. Henri Westphal
Secrétaire général de la mission populaire évangélique (Mac All)

„Semer pour le Maître"

Collecte en faveur de l'œuvre

On cherche à Neuchâtel, famille tout à fait distinguée qui prendrait jeune fille en

PENSION

pour études de français et d'anglais. On désire qu'elle y trouve une autre jeune fille comme compagne. — Ecrire à X. B. 590 au bureau de la Feuille d'Avis.

Remerciements

La famille GEIGER, remercie toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion de son deuil.

Serrières, le 7 février 1921.

APOLLO CE SOIR : PRIX RÉDUITS

Loges, la place fr. 2.50. Galeries, Stalles et réservées numerotées, fr. 1.50. Ires, fr. 1.—. IImes, 0.70. IIImes, 0.50 PROFITEZ !

Dès vendredi : LES SACRIFIÉES, grand drame populaire

POLITIQUE

La conférence de Londres

M. Fehrenbach présidera la délégation allemande

PARIS, 8. — Le correspondant du « Journal » à Berlin écrit que, sauf imprévu, le chancelier du Reich Fehrenbach présidera la délégation allemande à Londres.

Société des nations

L'organisation internationale d'hygiène

L'assemblée de la Société des nations a décidé, le 10 décembre, de créer une organisation internationale d'hygiène en plaçant sous son contrôle l'office international d'hygiène établi à Paris.

Les mesures préparatoires devront être prises avant le mois d'avril, date à laquelle se tiendra à Paris, le congrès de l'office international d'hygiène.

Le secrétaire général de la Société des nations a demandé à M. Steegmann, du ministère d'hygiène britannique, qui a travaillé l'année dernière comme intermédiaire entre la Société des nations, l'office international d'hygiène et le ministère d'hygiène anglais de vouloir bien diriger l'exécution de ces travaux techniques.

Les impressions de lord Robert Cecil

Questionné par un journaliste anglais, lord Robert Cecil lui a fait part de ses impressions sur la Société des nations.

« Un fait des plus remarquables, dit-il, c'est l'enthousiasme des petites nations pour la Société. Elles se font représenter par leurs hommes d'Etat les plus éminents, et elles s'inclinent devant toutes les décisions. Jour après jour, à Genève, nous avons eu le sentiment que nos délibérations étaient suivies avec le plus vif intérêt par la Norvège, la Suède, la Serbie, la Grèce et les Etats de l'Amérique du Sud. Pour ces pays, la Société des nations est une réalité, et ils sont prêts à prouver leur confiance en elle. On l'a bien vu lorsqu'il s'est agi d'admettre la Bulgarie dans la Société.

» Au début, la Grèce, la Serbie et la Roumanie s'y étaient opposées. Les autorités alliées firent une enquête à Paris pour savoir si la Bulgarie observait fidèlement les obligations imposées par le traité de paix : le résultat de l'enquête ayant été favorable, il n'y avait plus de raisons pour s'opposer à l'admission de la Bulgarie. Les pays que j'ai cités retirèrent immédiatement leur opposition et soutinrent même la cause de la Bulgarie. Quand on songe que de tous temps les Balkans ont été le guêpier de l'Europe, on peut mesurer l'importance de ce fait !

» Les Etats balkaniques, en qualité de membres de la Société des nations, devront lui soumettre leurs différends et accepter ses décisions. C'est là un exemple du travail que la Société des nations a déjà pu accomplir.

» Les petites nations nous ont donné le bon exemple et elles en ont déjà bénéficié. Si nous témoignons à la Société des nations une confiance égale à la leur, nous en retirerons les mêmes avantages. Ce qu'elle a fait pour les autres elle le fera pour nous, si nous lui accordons les pouvoirs nécessaires. »

Grande-Bretagne

L'opinion britannique et le discours de Lloyd George

LONDRES, 8 (Havas). — Le « Morning Post » écrit :

Les principes définis par M. Lloyd George dans son discours sont équitables. Conformément au traité de paix, le gouvernement allemand jouit du droit de présenter des contre-propositions aux conditions posées par les Alliés, mais le gouvernement allemand doit comprendre clairement que toute suggestion de sa part de réduire l'indemnité ne peut pas être examinée. Quant aux modalités de paiement, c'est une autre question.

Selon le « Daily News », l'Allemagne peut payer les sommes signifiées à Paris et la France est pleinement justifiée en faisant appel à ses alliés pour l'appuyer.

Le « Daily Mail » écrit :

Les décisions de Paris doivent rester telles qu'elles ont été formulées. Ce n'est pas à l'Allemagne de soulever à nouveau aucune des questions sur lesquelles les peuples alliés ont pris une décision.

Le « Times » écrit :

Il n'est que juste que le discours de M. Lloyd George ait été accueilli à Paris avec une grande et profonde satisfaction, car ce discours est une défense approfondie et nette de la politique alliée, comme elle est exposée dans le traité de Versailles et comme elle a été clairement définie par la conférence de Paris.

« Les Allemands, continue le journal, peuvent être autorisés à suggérer la manière leur convenant le mieux pour effectuer le paiement, mais les conditions n'en doivent pas moins être avantageuses pour les Alliés que celles décidées à Paris et de plus les projets doivent être présentés de bonne foi. »

France

M. Barthou décoré

PARIS, 8. — A l'occasion de sa venue à Paris, le maréchal Pilsudski vient de nommer M. Barthou grand-croix de l'Aigle-Blanc, l'ordre de décoration polonais le plus élevé.

Pour
ADOUCIR
BLANCHIR
& VELOUTER
la Peau du Visage
.. et des Mains ..
Rien ne vaut la
CRÈME
SIMON
Elle conserve au teint l'éclat
et la fraîcheur de la jeunesse
Poudre de riz & Savon
SIMON
Incomparables pour les soins
de la Peau
Redouter les Imitations

L'imitation établit précisément l'excellence du produit imité, car seule une marque excellente et dont le succès s'est affirmé — comme le Toblerone — peut provoquer la contrefaçon ; mais le consommateur avisé repoussera les imitations à bas prix qu'il sait de basse qualité.

La paille et la poutre

Du « Temps » :

Un journal, hier soir, reçoit la visite de quelques personnes qui, mécontentes d'un article, veulent obtenir l'insertion immédiate de leur réponse. Le journal refuse ou s'y dérobe. Les visiteurs cassent quelques chaises, démolissent le téléphone, brisent les lampes électriques : impossible de s'asseoir et d'écrire, d'y voir clair chez soi, de communiquer au dehors. C'est le vase clos où la pensée solitaire se meut dans la nuit, comme à Moscou.

Le journal, théâtre de cette agression, en rend compte. Il ajoute en conclusion : « Il nous semble, et il semblera à tous les esprits sains, qu'il n'y ait rien à gagner à recourir à la brutalité pour résoudre des conflits d'idées... La brutalité est d'autant plus inutile que nous sommes toujours disposés à rectifier les erreurs que nous pouvons commettre... », etc.

Quel est le journal « bourgeois » qui réprouve ainsi la violence ? qui demande que « les conflits d'idées » soient résolus par les voies intellectuelles et non par la force, par la démonstration plutôt que par la violence, par l'argument et non par le coup de poing ? Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille, eût dit Mme de Sévigné ; jetez votre langue au chat : vous ne trouverez point. C'est l'« Humanité ».

C'est à l'« Humanité » qu'est arrivée cette mésaventure dont elle s'attriste avec douceur et se plaint avec discrétion. Elle avait, le 23 janvier dernier, publié un article sur la mort mystérieuse de trois voyageurs français en Russie rouge, Lepetit, Vergeat et Lefebvre. L'article, à la fin — in cauda venenum — disait que d'ailleurs le militant Lepetit « était en opposition absolue avec certains militants qui se réclament des idées syndicalistes et anarchistes pour combattre la dictature du prolétariat, en quoi ils se rencontrent d'ailleurs avec les gouvernements bourgeois. »

Pas d'injure plus grave pour « certains militants » de l'anarchie que celle de bourgeois. Ils l'ont bien fait voir à l'« Humanité » en éteignant toutes ses chandelles et en la coupant de l'extérieur. C'est le procédé léniniste : on supprime toute communication avec le dehors. On ne laisse brûler que la pure lumière de l'idée qu'on détient. Mais si, comme l'écrit l'« Humanité », il semble « à tous les esprits sains » que la violence est répréhensible, quand elle s'applique à son domicile, à ses biens, à ses meubles, à ses idées, pourquoi la prêche-t-elle contre les idées de ceux qui ne partagent pas les siennes ? De deux choses l'une : ou l'on doit ranger l'« Humanité » dans ces personnes qui n'ont pas l'esprit sain si elles recourent à la violence, ou elle doit elle-même, ayant l'esprit sain, renoncer aux violences qu'elle préconise contre ses contradicteurs. A moins que, par une opposition qui ne lui laisserait ni le bénéfice de la raison ni l'avantage de la logique, elle ne comprenne la violence que si elle s'applique aux autres et ne la réprouve que si elle se pratique sur elle-même.

Le passage des troupes de la S. d. N.

Nous avons relaté hier l'interpellation de M. Brügger au Conseil des Etats, relative au passage des troupes de la Société des nations à travers la Suisse, et brièvement résumé la réponse de M. Motta. Aujourd'hui nous donnons ici une analyse plus détaillée du discours qu'au nom du Conseil fédéral a prononcé le chef du département politique.

M. Motta commence par rappeler la note que l'ambassadeur de France remit, le 23 décembre, au Conseil fédéral et qui demandait, le cas échéant, le libre passage sur le territoire de la Confédération pour les convois de troupes et les trains de ravitaillement appelés à assurer le libre exercice de la consultation populaire au sujet du territoire contesté entre la Lituanie et la Pologne, dans la région de Vilna. Le gouvernement français agissait ainsi sur le mandat du conseil de la S. d. N.

M. Motta rappelle ensuite que le droit de disposer de son territoire est, pour chaque Etat, un attribut essentiel de sa souveraineté, qu'il est donc toujours libre de refuser le passage aux troupes d'un autre Etat. Toutefois, en vertu de l'article 16 du pacte de la S. d. N., les Etats adhérents ont accepté une limitation conventionnelle de leur souveraineté en s'engageant à faciliter le passage, à travers leur territoire, de tout membre de la Société qui participe à une action commune dirigée contre un Etat en rupture de pacte. Mais cette obligation n'existe pas pour la Suisse, en vertu de la déclaration de Londres. La Suisse est toujours la maîtresse souveraine de son territoire.

« Reste la question de savoir si la Suisse a non seulement le droit, mais l'obligation internationale de refuser en toutes circonstances le passage de troupes. Il y aurait une erreur manifeste à prétendre qu'une telle obligation se trouve virtuellement contenue dans l'idée de notre neutralité perpétuelle. Celle-ci nous empêche de prendre part à des actions de guerre autres que celles visant à la défense de notre territoire, de notre indépendance et de notre honneur. En dehors de cette hypothèse — qui se rapporte elle-même à une neutralité garantie et reconnue par les autres, mais avant tout librement voulue par nous-même — la liberté de la Suisse demeure tout entière. »

Il n'en subsiste pas moins que tous les membres de la S. d. N. ont les uns envers les autres et tous envers la Société, un devoir général de solidarité, dont les manifestations doivent être examinées dans chaque cas particulier avec un esprit d'équité supérieure

« Dans le cas spécial qui s'est présenté à lui, à l'occasion de la note relative au plébiscite entre la Pologne et la Lituanie, le Conseil fédéral est arrivé à une conclusion négative. Il s'est convaincu à l'unanimité que les conditions du plébiscite n'étaient pas suffisamment éclaircies et qu'un accord précis entre la Pologne et la Lituanie n'a pu encore se réaliser. La Lituanie demande sa reconnaissance « de jure » avant le plébiscite Elle fait dépendre son attitude du consentement que la Russie des soviets devrait donner à la présence des troupes internationales sur le territoire contesté. Elle déclare notamment que l'admission de troupes internationales contre la volonté du gouvernement de Moscou, risquerait d'amener de nouvelles complications au lieu de la paix tant désirée et pourrait même déchaîner un conflit armé.

» Le Conseil fédéral a trouvé en outre que la mise en route par la Suisse du détachement international, des contingents britanniques et belges en particulier, ne semble pas répondre à une nécessité.

» Dans ces conditions, il a décidé de faire savoir à l'ambassade de France que, tout en reconnaissant le but élevé de la demande présentée par elle et tout en rendant hommage aux efforts entrepris pour pacifier le conflit entre la Pologne et la Lituanie, il ne pouvait accorder le passage aux troupes internationales à travers le territoire de la Confédération.

» Cette décision du Conseil fédéral n'a pas le caractère d'une décision de principe, le liant pour tous les cas futurs. Il n'existe en effet pas de norme générale et absolue qui puisse valoir pour toutes éventualités. Chaque hypothèse sera envisagée pour elle-même. La règle de conduite dans chaque cas sera cherchée et trouvée à la lumière de notre politique, de nos traditions et de nos intérêts bien entendus. Je réserve donc expressément pour l'avenir la liberté du Conseil fédéral et celle de l'Assemblée fédérale. »

SUISSE

Le budget de la Confédération. — Le Conseil fédéral a adopté le projet de budget pour l'année 1921. Le budget prévoit un déficit de 133 millions.

Le déficit des postes fédérales. — Les comptes de l'administration fédérale des postes bouclent pour 1920, par 91,955,421 francs aux recettes et 121,029,347 francs aux dépenses, soit par un déficit de 29,073,926 francs. Le déficit prévu était de 21,227,000 francs, non compris 3,209,000 francs d'allocations supplémentaires de renchérissement. Les recettes ont augmenté de 7,455,943 francs ; les dépenses pour le personnel se sont accrues de 9,305,311 francs.

L'assurance militaire. — Le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur l'article 38 de la loi fédérale de décembre 1914 sur l'assurance militaire, à partir du 15 février. D'après cet article, l'assuré recevra, au lieu d'une pension, une certaine somme fixée en proportion de la perte de gain subie.

La tourbe. — Le Conseil fédéral a décidé d'abroger les arrêtés et les dispositions relatifs à l'approvisionnement en tourbe pris en raison des pleins pouvoirs et a fixé la liquidation de la Société suisse de la tourbe au 1er avril.

Le cas Busingen. — Les négociations avec l'Allemagne concernant l'incorporation à la Suisse de l'enclave de Busingen n'ont pas abouti, l'empire persistant à demander des compensations. La « Gazette de Thurgovie » déclare que l'empire devra bien, un jour ou l'autre consentir à l'incorporation à la Suisse des deux enclaves complètes de Busingen et de Verenahof. On sait que onze communes plus ou moins enclavées avaient demandé à être rattachées à la Suisse.

ZURICH. — Le Conseil d'Etat du canton de Zurich a demandé au département fédéral de l'économie publique d'attribuer aux cantons la compétence d'affecter à la construction de bâtiments une partie des sommes qui leur seront allouées pour l'assistance aux chômeurs. Il a adopté le prélèvement, sur le crédit destiné à atténuer la crise des logements, d'une somme qui permettra la création de 68 nouveaux appartements.

BERNE. — Samedi soir, à 8 heures, un incendie s'est déclaré dans un grenier au-dessus de la fabrique de boîtes de montres de M. Joseph Stouder, à St-Ursanne. Le feu aurait pris à des filets de pêche et se serait très rapidement communiqué à quelques centaines de kilos de déchets de coton. Activé par une bise très forte, le feu a pris en quelques minutes des proportions assez grandes. Les pompiers sont arrivés à temps et se sont promptement rendus maîtres de l'incendie.

Les dégâts se montent à une quinzaine de mille francs dont un stock de 10,000 francs de boîtes de montres terminées. Une faible partie des dégâts est couverte par une assurance.

BALE-VILLE. — Une assemblée convoquée par l'Union ouvrière de Bâle a eu lieu vendredi à la Burgvogtei et s'est occupée, après avoir entendu un rapport du conseiller d'Etat Schneider, de la crise économique, de ses conséquences et de la lutte entreprise pour y parer, ainsi que des moyens propres à l'arrêter. Elle a adopté le postulat de l'Union ouvrière tendant au rétablissement du gain complet pour les chômeurs et à la reprise du commerce. Elle a ensuite voté à l'unanimité une résolution demandant la reconnaissance de la République des soviets par le Conseil fédéral et la reprise des relations commerciales avec la Russie.

VAUD. — Samedi après-midi, la gendarmerie de Vevey a procédé à l'arrestation de deux enfants (15 et 16 ans) qui s'étaient rendus coupables de plusieurs vols dans différents magasins d'horlogerie de la place. Sous prétexte d'être chargés de l'achat d'un cadeau pour leur instituteur, ils volaient tout ce qui était à portée de leurs mains. Dans un magasin, ils ont pris une montre-bracelet de dame valant 45 fr., dans un autre ils se sont emparés de deux montres d'hommes et de deux bagues. Après un interrogatoire très serré, les deux vauriens ont avoué leurs méfaits et indiqué l'endroit où ils avaient caché les objets dérobés.

GENÈVE. — Le tailleur hongrois Rosza, qui avait tué sa jeune amie, Mlle Emmy Speck, et qui s'était grièvement blessé à la tête de deux coups de revolver, a succombé à l'hôpital.

La crise économique et les idées de M. Schulthess

M. Lucien Cellérier écrit au « Journal de Genève » :

Les difficultés que traverse l'industrie suisse ont suggéré à M. le conseiller fédéral Schulthess l'idée de limiter nos importations, obligeant ainsi la population à acheter à nos industriels ce qu'elle reçoit actuellement à des conditions moins onéreuses de l'étranger. De tous côtés, on a signalé le danger de cette politique. On a démontré, en particulier, que notre mal provient, avant tout, du prix élevé de la main-d'œuvre, de la vie chère et que l'unique chance de salut serait un ravitaillement aussi large que possible du pays et dans la suppression des mesures qui entravent encore la liberté des importations. M. Schulthess ne veut rien entendre. Il suit son idée. Il prétend la défendre par des arguments que le « Journal de Genève » a publiés le 25 janvier, mais qui contiennent un certain nombre d'erreurs. Il est indispensable de rectifier celles d'entre elles qui risquent le plus de dérouter l'opinion. Ce sont principalement les assertions relatives à la cause de la crise, au rôle des monopoles fédéraux et aux remèdes à employer.

Tout le monde connaît la cause du chômage de nos usines. M. Schulthess prétend aujourd'hui l'attribuer à la diminution du pouvoir d'achat des pays éprouvés par la guerre. Mais où trouve-t-il donc cela? La France, à elle seule, a importé, en 1919 et 1920, un total de 71 milliards de marchandises (« L'Officiel » évalue même ces chiffres à 90-100 milliards), c'est-à-dire plus que la majorité de nos voisins n'importaient ensemble avant la guerre! 71 milliards dans un seul pays! Il y a là pourtant de quoi nous passer quelques petites commandes; et lorsque M. Schulthess proclame la diminution du pouvoir d'achat de l'étranger, il trouvera peu de gens pour être de son avis!

La cause de la crise est claire : le prix de notre main-d'œuvre est double ou triple de celui pratiqué par nos voisins. Dans de telles conditions et quels que soient les secours qu'on lui apportera, la production est paralysée. Or, ce prix est presque exclusivement la conséquence du prix exorbitant de la vie. M. Schulthess veut l'ignorer : il va jusqu'à affirmer que le régime des monopoles « ne renchérit pas aujourd'hui le coût de la vie pris dans son ensemble » (sic). Tous les faits crient le contraire. Que le riz soit redescendu au prix mondial, nous l'accordons. Mais le reste ! Ne parlons pas du sucre, dont la Confédération maintient les prix pour n'y pas perdre. Le blé est de 50 % à 200 % plus cher qu'au delà de nos frontières, le charbon de 200 % à 300 %. C'est dans ces conditions que l'ouvrier suisse achète son pain et fait cuire sa soupe. Ce second argument n'est pas plus solide que le précédent.

En 1920, nous avons importé de l'étranger près d'un milliard de plus que nous ne lui avons vendu. M. Schulthess estime qu'« on ne peut espérer couvrir ce déficit » ; il en conclut à un appauvrissement prochain de notre pays et au drainage de son argent. Encore un sophisme qui ne résiste pas à l'examen : L'étranger doit à notre nation des sommes élevées. Lorsqu'il nous envoie des marchandises, sa dette diminue d'autant, et voilà tout. En fait les marchandises qu'on nous fournit ont été payées d'avance. Où y a-t-il place pour un drainage d'argent, dans cette opération ? Et, en quoi le pays s'appauvrit-il, à recevoir le remboursement de ce qu'on lui doit ? et surtout, à le recevoir en nature, à des conditions exceptionnellement avantageuses de bon marché ?

Tous, nous sommes anxieusement désireux de sauver notre industrie nationale et, avec elle, notre équilibre social. Nous y sommes tous solidairement intéressés. Nous vouerons une profonde gratitude à celui qui nous en offrira le moyen. Mais avant tout, pour cela, sachons voir le mal tel qu'il est. Par là seulement, nous éviterons de fausses manœuvres plus dangereuses que le mal lui-même. La restriction des importations, serait une de ces fausses manœuvres. C'est une politique à courte vue. Elle ne voit pas où elle aboutit, c'est-à-dire à une nouvelle aggravation du coût de la main-d'œuvre et à l'écroulement définitif de toutes nos industries, et cela, juste au moment où, de tous côtés, on nous fait espérer un abaissement prochain du coût de la vie.

On peut vraiment s'étonner de voir une telle politique défendue en haut lieu par des argument aussi peu solides.

CANTON

Marché du travail. — Le rapport de l'office cantonal de placement pour la période du 31 janvier au 5 février accuse 2621 chômeurs totaux, soit 1913 hommes et 708 femmes. 1771 chômeurs retirent des secours. 37 places vacantes ont été annoncées durant cette période.

Le chômage partiel donne les chiffres suivants : Industrie chocolatière et confiserie : 748 personnes ; ind. vinicole : 10 ; ind. des confections : 103 ; arts graphiques : 3 ; ind. des allumettes : 41 ; ind. mécanique : 43 ; ind. des moteurs : 24 ; ind. horlogère et branches annexes : 6866 ; soit au total 7838 personnes.

GRAND CONSEIL

Séance du 8 février

Présidence de M. F. Jeanneret, président.

Les magistrats et fonctionnaires et leurs traitements. — L'huissier-concierge de la chancellerie est placé de la classe 9 dans la classe 8. A cette exception près, il n'est pas fait de modification au tableau, qui fait retour à la commission en raison de l'amendement sus-indiqué.

Gendarmerie. — La loi portant revision de la loi sur la gendarmerie est adoptée sans changement.

Police. — Il en est de même pour la loi relative aux commissaires de police et à la police de sûreté, bien que l'existence de celle-ci soit critiquée par M. J. Dubois et qu'il annonce que le groupe socialiste ne votera pas les chiffres proposés. Ce qui fournit à M. H. Berthoud, président de la commission, l'occasion de rappeler que la police de sûreté est en pleine floraison sous le régime bolchéviste en Russie. C'est par 70 voix contre 30 que l'ensemble est voté.

Ponts et chaussées. — Le Conseil approuve les propositions de la commission relatives aux cantonniers.

Chefs de sections militaires. — Il en fait autant en ce qui concerne les chefs de sections militaires.

Fonctionnaires ecclésiastiques. — M. E. Paris demande que les ecclésiastiques aient le bénéfice d'une haute-paie égale en importance à celle des autres fonctionnaires.

Au lieu de 300 francs, M. P. Tissot propose 1500 francs de haute-paie. M. A. Studer l'approuve.

M. A. Guttmann recommande le chiffre de 1200 fr. Il est appuyé par M. C. Gicot ; ce député propose de ne plus faire de différence entre curés et pasteurs.

M. E. Guyot estime que le Grand Conseil doit intervenir aujourd'hui pour demander à l'Eglise nationale de prendre à sa charge une juste augmentation du traitement de ses pasteurs.

M. H. Fallet pense qu'on aurait dû reviser la loi ecclésiastique.

M. P. Bonhôte trouve que la question de la haute-paie pourrait être résolue par l'Eglise nationale elle-même.

M. Quartier-la-Tente, conseiller d'Etat, a proposé en commission une haute-paie de 1200 fr.; il a été battu par 8 voix contre 5. Il rappelle que l'Eglise nationale a créé une caisse centrale et que d'autre part les pasteurs sont appelés à faire des sacrifices personnels auxquels ne sont pas tenus les autres fonctionnaires. Au nom de trois de ses collègues, l'orateur propose la modification des articles 5, 6 et 23 de la loi ecclésiastique, pour mettre, entre autres, tous les pasteurs et curés sur le même pied et une haute-paie de 1200 francs.

M. A. Ischer objecte que les curés n'ont pas les charges de famille des pasteurs et jouissent peut-être de certains émoluments.

M. J. Dubois évalue à 80,000 francs la charge supplémentaire du budget si l'on admettait l'augmentation de la haute-paie. Considérant ce que l'Eglise indépendante dépense pour ses ecclésiastiques, il demande si l'Eglise nationale ne pourrait pas faire un effort elle aussi.

M. Clottu, conseiller d'Etat, constate que les propositions actuelles accroissent de 100, 95 et 91 pour cent les traitements ecclésiastiques, et que les paroisses ralentissent leur effort si l'Etat augmente le sien.

M. J. Juvet se rallie à l'idée d'une haute-paie de 1200 francs.

M. Gicot tient à dire que ce que les curés peuvent recevoir en offrandes de leurs fidèles ils le rendent en aumônes.

M. Scharpf souligne le fait que les ecclésiastiques ont été très peu payés jusqu'ici ; on n'a qu'à comparer avec les autres fonctionnaires. Il n'est que juste de leur donner une haute-paie de 1200 francs.

M. Romang ne voudrait pas qu'on touchât à la caisse centrale de l'Eglise nationale, autrement celle-ci ne pourrait pas faire face à la situation lors de la séparation.

M. Tissot se rallie au chiffre de 1200 francs pour la haute-paie.

Ce chiffre est approuvé par 56 voix contre 44. Le Conseil décide de ne pas faire de différence de classe entre pasteurs et curés.

L'ensemble est renvoyé à la commission.

Enseignement primaire. — Le Conseil discute le projet portant revision des articles 102, 110, 111 et du deuxième alinéa de l'article 112 de la loi sur l'enseignement primaire.

Après un long échange de vues entre MM. Apothéloz, Guinand, Eymann, Romang, H. Berthoud, Quartier-la-Tente, Rognon, J. Dubois, Bernard, Scharpf, Bonhôte, Gicot et Clottu, le projet est adopté sans modification et selon les conclusions de la commission.

Pétitions. — Trois demandes en grâce sont écartées sur le rapport de la commission des pétitions.

AVIS TARDIFS

Avis aux ménagères

On vendra au premier banc des bouchers la viande d'une belle jeune vache, pour bouillir 1 fr. 80 le ½ kg. ; pour rôtir 2 fr. 20 le ½ kg.

SAUCISSONS ET SAUCISSES AU FOIE

Se recommande, A. HÆMMERLY.

Séances générales de l'UNION COMMERCIALE

Une cinquième séance est fixée au mercredi 16 février

Billets en vente chez Fœtisch S. A., rue de l'Hôpital.

Etat civil de Neuchâtel

Promesses de mariage

Umberto DaVico, commerçant, et Adèle-Susanne Matthey, de Neuchâtel, les deux à Milan.

Paul-Victor Berruex, négociant, au Locle, et Sophie-Catherine Loosli, employée de bureau, à Neuchâtel.

Jules-Louis Buttin, à Montagny, et Amélie-Marguerite Burkhalter, à Neuchâtel.

Frédéric-Gustave-Charles Verdan, commis-négociant, à Neuchâtel, et Marguerite Petitpierre, à Paris.

Martin Wertli, tonnelier, de Neuchâtel, et Anna-Friederika Schweizer, gérante, les deux à Saint-Blaise.

Mariages célébrés

5. Charles-Albert Pieren, cantonnier, à Neuchâtel, et Marie-Germaine Gamichon, cuisinière, à Saint-Aubin.

5. Armand-Adolphe Steinbrunner, horloger, et Elise-Mathilde Ochsner, tailleuse, les deux à Neuchâtel.

5. Friedrich Schweizer, boucher, et Elisa Aebi, hôtelière, les deux à Neuchâtel.

5. Marcel-Jules-Eugène Wenker, pianiste, et Caroline Leuenberger, les deux à Neuchâtel.

7. Edmond Apothéloz, commis de banque, et Berthe-Lina Jeanneret née Schnirley, les deux à Neuchâtel.

Décès

29 janvier. Charles-Emile Pauli, employé de pharmacie, époux de Josepha Langenmeier, né le 3 août 1870.

31. Michel-Frédéric-Guillaume Haeussler, pasteur, veuf de Elise Humbert, né le 9 janvier 1843.

31. Henri Geiger, chocolatier, né le 26 novembre 1862.

2 février. Jenny née Lavanchy, veuve de François-Louis Dubois, née le 26 mai 1847.

4. Cécile-Louise née Pellaton, épouse de Jean-Alphonse Seylaz, née le 6 février 1885.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

— 18 janvier. Ouverture de faillite de Jean-René Benoit, allié Morel, achat et vente d'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds. Première assemblée des créanciers le 11 février 1921, à 14 h., à l'Hôtel judiciaire, à La Chaux-de-Fonds. Le délai des productions expire le 2 mars 1921.

— L'autorité tutélaire du district de Boudry a prononcé la main-levée de la tutelle de Banderet Marie, chocolatière, décédée à Neuchâtel, et a libéré la tutrice, Mlle Marcelle Schwab, à Colombier.

— 26 janvier. Clôture de liquidation de la succession répudiée de feu Arnold Furlenmeyer, quand vivait horloger, à La Chaux-de-Fonds.

Partie financière

Bourse de Genève, du 8 février 1921

Les chiffres seuls indiquent les prix faits.
m = prix moyen entre l'offre et la demande.
d = demande. | *o* = offre.

Actions			
Banq. Nat. Suisse	—.—	4½ Fed. VI emp.	—.—
Soc. de banq. s.	541.—	4½ » VII »	—.—
Comp. d'Escom.	—.—	5% » VIII »	412.—
Crédit suisse. .	—.—	5% » IX »	—.—
Union fin. genev.	215.—	3½ Ch. de fer féd.	593.50
Ind. genev d. gaz	165.— *d*	3% Différé. . .	272.—
Gaz Marseille. .	—.—	3% Genev.-lots.	84.50
Gaz de Naples .	—.—	4% Genev. 1899.	—.—
Fco-Suisse élect.	—.—	Japon tab. IIes. 4½	96.50
Electro Girod. .	307.50*m*	Serbe 4% . .	—.—
Mines Bor privil.	265.—	V. Gené. 1919, 5%	405.—
» » ordin.	—.—	4% Lausanne .	335.—
Gafsa, parts . .	522.50*m*	Chem. Fco-Suisse	271.50
Chocol. P.-C.-K.	237.—	Jura-Simp. 3½%	281.50
Nestlé	731.—	Lombar. anc. 3%	25.— *d*
Caoutch. S. fin.	59.50	Cr. f. Vaud. 5%	—.—
Coton. Rus.-Fran.	—.—	S. fin. Fr.-Sui. 4%	235.—
Sipef	—.—	Bq. hyp. Suéd. 4%	—.—
Obligations		C. fonc. égyp. 1903	—.—
		» » 1911	—.—
5% Fed., II emp.	—.—	» Stok. 4%	—.—
4½ » IV »	—.—	Fco-S. élec. 4%	—.—
4½ » V »	—.—	Totisch. hong. 4½	—.—
		Ouest Lumiè. 4½	—.—

POUR TOUT ACHAT OU VENTE
aux meilleures conditions, de
chèques ou billets de banque étrangers
adressez-vous au
CRÉDIT SUISSE
Téléphones 12.54 et 12.60 NEUCHATEL Téléphones 12.54 et 12.60

L'orientation professionnelle et l'école

La Société pédagogique du district de Neuchâtel, réunie samedi dernier, a entendu avec intérêt Mlle Lucie Schmidt, conseillère d'apprentissage, à Neuchâtel, exposer le problème de l'orientation professionnelle dans ses rapports avec l'école. Cette question importante a déjà préoccupé depuis longtemps les éducateurs de notre pays ; elle a fait son chemin, et aujourd'hui, le bureau d'orientation professionnelle que dirige avec compétence Mlle Schmidt, attend la collaboration du corps enseignant primaire pour faire œuvre utile et complète.

Le temps n'est plus où l'enfant s'initiait au métier familial dans la maison de ses parents. Actuellement les métiers sont très nombreux et peu connus des jeunes. Parents et enfants sont dans un cruel embarras, souvent le hasard ou une cause toute superficielle détermine le choix de la profession.

Les bureaux d'orientation professionnelle, créés dans la plupart des pays cherchent justement à éclairer les intéressés. La psychologie expérimentale aidera à déterminer les aptitudes, les capacités ou au contraire les incapacités pour certains travaux. Ces renseignements si nécessaires pourront être donnés par les maîtres et maîtresses qui observent de près les enfants pendant leur scolarité. Les conseillers d'apprentissage doivent aussi être scientifiquement documentés sur les professions libérales et les métiers : aptitudes exigées, conditions du travail, salaires, etc. Ils se tiendront au courant de l'offre et de la demande. Les industriels, les commerçants, les ouvriers se prêtent à toutes les enquêtes et donnent volontiers les renseignements désirés.

Connaissant les aptitudes des jeunes, il sera possible de leur conseiller la voie dans laquelle ils pourront le mieux marcher. Le bureau d'orientation professionnelle a besoin de la collaboration des parents et des éducateurs pour arriver à son but qui est de donner, à la société, des travailleurs capables et, aux jeunes gens, un travail qu'ils aiment et qui les fasse vivre honorablement.

Vu l'importance de la question au point de vue social, les membres de la Société pédagogique, fidèles au programme de leur association, ont décidé de collaborer à l'œuvre dirigée par Mlle Schmidt.

NEUCHATEL

Conseil général. — Le Conseil général se réunira vendredi, à 17 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un membre de la commission des agrégations en remplacement du Dr E. Paris, démissionnaire. Suite à l'ordre du jour de la séance du vendredi 4 février.

— Dans sa séance d'hier, le Conseil communal a proclamé élu membre du Conseil général, M. Edmond Bourquin, 4me suppléant de la liste radicale, en remplacement du Dr E. Paris, démissionnaire.

Tribunal de district. — Le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Henri Jacot, actuellement employé à l'office cantonal des combustibles, aux fonctions de commis au greffe du tribunal du district de Neuchâtel, en remplacement du citoyen Emile Jornod, démissionnaire.

Tramways. — La Compagnie des tramways vient de mettre en circulation, sur la ligne de Saint-Blaise, la voiture-motrice No 11, sortie il y a quelques jours des ateliers de l'Evole, où elle a été entièrement construite. La carrosserie correspond à celle des voitures modernes du type 60, en service sur la ligne de Corcelles ; le châssis est également moderne, avec grand empattement ; seuls les moteurs sont anciens. Cette voiture est la première d'une série construite aux ateliers de l'Evole, à la suite de l'incendie de la remise de Saint-Blaise, en janvier 1920.

Au Conservatoire. — M. Buenzod offrit hier soir au public de notre ville un récital de violoncelle. M. Buenzod exécuta les sonates de Vivaldi et Bach avec goût. Cependant, il nous semble que dans les largos, le son pourrait être plus ample, ce qui les rendrait plus expressifs. M. Buenzod paraît exceller dans les pièces de genre: Sérénade espagnole de Glazounow, Chanson à bercer de Schmitt, Scherzo de von Gœus et six pièces de Delune. La délicatesse de son jeu fait justement ressortir le style de ces œuvres. Cependant, nous trouvons dommage, dans un si beau programme, d'intercaler des pièces de ce genre. Dans la sonate de Boëllemann, si passionnée par elle-même, M. Buenzod fit preuve de sentiment et de technique. Au piano, M. F. Pommier s'est distingué comme de coutume. J.-S. C.

Conférence de MM. Bouvier et Frick. — La Société suisse de la Croix-Rouge organise en ce moment une série de conférences de propagande avec la collaboration du comité international de la Croix-Rouge de Genève.

Fondée, en 1864, par Henry Dunant, la Croix-Rouge est encore trop peu connue dans notre pays où elle ne compte guère plus de 40,000 adhérents.

Au début, les sociétés de la C. R. ne s'occupaient guère que de l'amélioration du sort des blessés militaires ; dès lors leur activité s'est étendue aux œuvres de paix les plus diverses : lutte contre les épidémies, défense contre les maladies transmissibles, formation du personnel infirmier pour les hôpitaux, les communes, les dispensaires ; protection de l'enfance abandonnée, aide en cas de catastrophes, etc.

Le public neuchâtelois aura l'occasion d'entendre lundi prochain une conférence de M. Bern. Bouvier, membre du comité international de Genève, qui parlera, au Temple du Bas, sur ce sujet : «La Croix-Rouge et le peuple suisse». Un de nos compatriotes, M. A. Frick, qui, en sa qualité de délégué du C. I. C. R. a rendu de grands services pendant et après la guerre, prendra aussi la parole pour expliquer ce qui a été fait en faveur des prisonniers et des milliers d'orphelins de la guerre, en Orient et en Occident.

Les tâches de la Croix-Rouge sont multiples et coûteuses, aussi cette association doit-elle être soutenue par notre peuple. C'est pourquoi elle a cherché ces derniers jours, dans la Suisse entière, à recruter par la jeunesse des écoles, de nouveaux adhérents. C'est pour faire face à ses multiples devoirs qu'elle organise — avec le concours du C. I. C. R. — une collecte nationale. Dans peu de jours, Samaritains et Samaritaines de Neuchâtel, feront, munis de carnets timbrés par la section neuchâteloise de la Croix-Rouge, une collecte à domicile, dont le produit sera versé à la souscription nationale.

Après avoir donné à tant d'œuvres de l'étranger, que notre population veuille bien — malgré les difficultés de l'heure — ouvrir encore une fois, largement, sa bourse, en faveur d'une œuvre nationale et humanitaire au premier chef !

Théâtre. — M. Jean Bertran, l'impresario qui nous a déjà donné tant de belles interprétations d'œuvres classiques, annonce, pour dimanche soir, au théâtre, une représentation du «Cid», le chef-d'œuvre de Corneille. Mlle Yvonne Ducos, de la Comédie-Française, qui, dit-on, joint une grande beauté à une voix admirable, sera la Chimère rêvée par le poète. M. Albert Lambert fils sociétaire de la Comédie-Française, incarne Rodrigue avec un lyrisme incomparable. Quant aux autres interprètes, on nous assure qu'ils sont dignes des deux protagonistes.

Union commerciale. — Les séances générales que l'Union commerciale donne chaque année auront lieu de vendredi à mercredi prochain, excepté dimanche. Nul doute que, comme de coutume, la salle ne soit comble chaque soir.

Rectification. — On nous écrit :

Le compte rendu de la séance de la Société d'histoire du 3 février souligne une erreur qui se trouve dans la notice «Une commune éphémère». Cette commune a eu plus de deux ressortissants, entre autres tous les citoyens qui étaient en charge dans la municipalité des Eplatures lorsqu'elle a été transformée en commune. Ainsi le record dont parle M. L. M. n'existe pas.

CORRESPONDANCES

(Le journal réserve son opinion à l'égard des lettres paraissant sous cette rubrique)

Monsieur le rédacteur,

Février est là, et tantôt mars suivra. Déjà les enfants de nos villages voient le 1er mars miroiter devant leurs yeux, jour de congé, jour de plaisir, et, nous les amis, nous pensons à ce jour avec un sentiment de reconnaissance, et, pour tout Neuchâtelois ce n'est cependant pas sans un serrement de cœur que nous songeons à la façon peu digne dont on commémore la naissance de notre République dans certains de nos villages.

Le 28 février au soir, parcourant les rues la musique joue la retraite, «fort bien», mais devant dès le bon matin faire entendre les sons de la diane, nos musiciens alors s'en vont au café et là, suivant la coutume, restent attablés jusqu'au lever du jour, sans se soucier des angoisses des mères de famille qui se demandent dans quel état rentrera leurs maris, ni quel exemple ils seront pour leurs enfants.

A cinq heures quand vient le moment de jouer la diane, ce ne sont plus des sons harmonieux et doux, qui devraient parler de paix, de joie, de liberté, que la musique fait entendre, c'est une dissonance continue qui fait mal ! Est-ce là commémorer dignement la fête de la République ?

Je fais appel ici aux autorités de nos différents villages en demandant s'il ne serait pas mieux de fêter le 1er mars par une simple manifestation, à 8 heures du soir, sur la place du village, où, accompagnée de la musique, l'assemblée chanterait l'hymne national et où soit le président de commune, ou un député rappellerait par quelques mots ce que nous devons à nos aïeux. Puissent les autorités de nos villages accéder à ma demande, puissent-elles agir en ne permettant pas aux cafés de laisser leurs locaux ouverts les nuits du 28 février au 1er mars et du 1er mars au 2, tel est le vœu sincère,

d'une femme suisse...

POLITIQUE

Le refus de la Suisse et la S. d. N.

PARIS, 8 (Havas). — La décision prise par la Suisse de ne pas livrer passage aux contingents de la Société des nations destinés à Vilna, a péniblement surpris les dirigeants de la S. d. N., les membres du conseil et du secrétariat général. Le conseil ne devant se réunir que le 21 de ce mois, on s'attend à une protestation que ferait en son nom, et au sien propre, le secrétariat général par l'organe de sir Eric Drummond.

On se montre particulièrement surpris, dans les milieux intéressés, de ce que la Suisse a cru devoir adopter cette attitude sur la foi de renseignements incomplets et qu'elle n'ait pas cru devoir s'adresser, pour vérifier ses informations, à ceux-là même qui devaient être parfaitement au courant de l'organisation du plébiscite. La Suisse aurait appris de la sorte que, depuis la dernière note publiée par la Lituanie, et sur laquelle la Suisse a étayé son refus, la Lituanie avait accepté que l'ordre fût assuré dans les territoires plébiscitaires par les contingents prévus par la S. d. N.

Dans ces conditions, on se demande premièrement pourquoi la Suisse a précipité son refus, et deuxièmement sur quoi elle pourrait désormais le fonder.

Chambre française

PARIS, 8 (Havas). — La Chambre a repris cet après-midi la discussion des interpellations sur la Conférence de Paris.

M. Klotz, ministre des finances du cabinet Clemenceau, affirme qu'il n'est pas contestable que l'accord de Paris est plus avantageux pour l'Allemagne que le traité de Versailles et il entre dans la discussion des résultats financiers de l'accord.

Puisque, dit-il, il s'agit d'annuités fixes pendant 42 ans, réserve faite de l'annuité mobile, c'est vraiment un forfait avec un escompte de 10 pour cent.

M. Lasteyrie a chiffré à 54 milliards l'annuité fixe et à 24 milliards de marks-or les annuités. MM. Lasteyrie et Loucheur déclarent qu'on ne peut envisager une diminution de l'escompte, ce qui modifierait le total.

M. Klotz réclame des précisions et des certitudes.

M. Loucheur répond à M. Klotz. Il établit d'abord d'une façon très précise la dette de l'Allemagne : 200 à 210 milliards de marks-or. La France a droit à 52 % dont 44 milliards pour les pensions. «Nous calculons que le change sera au pair dans huit ans.»

M. Loucheur reconnaît que la France a fait des sacrifices à la conférence de Paris. «Il y a plus d'un an, signale M. Loucheur, que les Alliés ont chargé les plus grands financiers du monde de leur indiquer comment faire payer à l'Allemagne 200 milliards de marks-or. C'est une erreur de croire que l'Allemagne peut payer autrement que sur les richesses qu'elle acquerra en exportant. Il faut, poursuit M. Loucheur, que la balance commerciale allemande soit positive de 9 à 10 milliards de marks-or.»

Le ministre spécifie pour l'exportation allemande : «Nous pouvons escompter 20 à 25 milliards de marks-or. Je n'ai, précise M. Loucheur, jamais entendu proposer un autre moyen de payement.»

Devant une Chambre des plus attentives, M. Loucheur montre que l'Allemagne qui, avant la guerre, avait 13 milliards de marks-or d'exportation, peut escompter avoir de suite 10 à 11 milliards d'exportations pendant cinq ou six ans. Le ministre précise que les exportations de France et d'Allemagne doubleront certainement dans les années qui suivront et se développeront parallèlement, parce que les travaux arrêtés par la guerre vont reprendre avec une activité fiévreuse dans les colonies et les autres pays, notamment dans l'Amérique du Sud.

L'annuité sur les exportations consiste en un prélèvement de 12 % dont la contre-partie sera obtenue par le gouvernement allemand à l'aide d'un impôt sur les contribuables allemands. Ceux-ci seront au moins chargés autant que ceux de la France.

La Chambre redouble d'attention lorsque M. Loucheur annonce qu'il va chiffrer les annuités que la France recevra d'après l'accord de Paris. Les frais des troupes d'occupation restant en dehors de la question et le change étant supposé avoir baissé en étant au pair dans huit ans.

La France recevra, en 1921, deux milliards de francs-papier ; en 1922, cinq milliards 100 millions ; de 1923 à 1925, cinq milliards 700 millions ; de 1926 à 1928, cinq milliards 300 millions (à cause de la baisse du change) ; de 1929 à 1931, cinq milliards 500 millions et de 1932 à 1963, six milliards environ.

D'autre part, la France aura à dépenser pour ses pensions une annuité moyenne de 2 milliards et demi. Pour les régions dévastées, elle aura à payer 80 milliards échelonnés sur dix annuités.

M. Loucheur montre que la France pourra équilibrer son budget en ayant recours à sa faculté de mobiliser sa créance et, sur ce point, l'orateur signale que l'Angleterre a accepté, pendant cinq ans, de ne pas mobiliser sa propre créance et de nous ouvrir son marché. Nous avons prévu des obligations à prendre que nous pourrons écouler.

On nous a parlé de payement en nature ! Oui, mais nous ne voudrions pas qu'ils nuisent à notre industrie. Ce sera pour l'Allemagne un moyen de payement.

M. Loucheur explique que, pour les années qui vont suivre, il ne prévoit qu'un trou de 1 milliard environ dans le budget. Il termine son exposé en disant que sa conviction est que les Alliés sont arrivés à quelque chose de raisonnable.

La suite des débats est renvoyée à mercredi après-midi.

L'Allemagne accepte l'invitation

BERLIN, 8 (Wolff). — L'office des affaires étrangères allemand a communiqué à l'ambassade de France à Berlin que le gouvernement accepte l'invitation de participer à la conférence de Londres, tout en admettant formellement que les contre-propositions allemandes seront également discutées à la dite conférence.

BERLIN, 9 (Wolff). — Les experts allemands délibèrent actuellement sur la rédaction définitive des contre-propositions allemandes. Y prennent part plusieurs conseillers techniques qui ont assisté aux conférences de Spa et de Bruxelles.

Le nouveau ministère grec

ATHENES, 8 (Havas). — Le cabinet Calogeropoulos s'est présenté lundi soir devant la Chambre. Le nouveau premier ministre a annoncé que le programme du nouveau gouvernement était identique à celui du ministère Rhallys.

M. Calogeropoulos a annoncé qu'il représentera la Grèce à la conférence de Londres. Il a affirmé son accord complet avec les vues de M. Seratos, c'est-à-dire que les limites territoriales fixées par le traité de Sèvres représentent le minimum de ce qui est dû à la Grèce pour les sacrifices qu'elle a faits.

Tous les chefs de partis, y compris le vénizeliste Danglis, ont accordé leur appui au nouveau gouvernement.

La dispute Angora-Constantinople

LONDRES, 8 (Havas). — Le «Daily Mail» publie une dépêche de son correspondant spécial datée du 6 février, de Constantinople, annonçant que le sultan ayant refusé de reconnaître le gouvernement d'Angora, le parlement nationaliste a déclaré que si Constantinople envoie à la conférence de Londres une délégation indépendante de la délégation kémaliste, le sultan serait considéré comme détrôné.

La même dépêche dit encore que les kémalistes transforment Angora en capitale moderne, selon les plans tracés.

Mustapha Kemal pacha veut faire d'Angora la capitale de l'Asie-Mineure. 3000 ouvriers sont occupés à cette transformation. Un théâtre national et une université avec salle de lecture ont déjà été fondés.

Chronique parlementaire

Séance du 8 février

CONSEIL NATIONAL

Loués soient les dieux immortels ! Voici que la première des glorieuses journées que nous appréhendions si fort est entrée dans l'Histoire. Ces journées consacrées aux restrictions d'importations et au relèvement des droits de douane sont longues et redoutables. Elles seront nombreuses aussi, car ce soir il ne reste pas moins de seize orateurs inscrits. Mais elles ne seront point follement animées. De tous les discours qui se sont succédé de 8 h. 30 à 12 h. 30 et de 4 h. 30 à près de 7 heures, on ne saurait vraiment retenir que ceux de MM. Mosimann, Maunoir et Grimm.

On se souvient que la session avait été suspendue durant toute la semaine pour permettre aux commissions d'étudier les deux projets d'arrêtés d'urgence autorisant le Conseil fédéral à restreindre les importations de certaines marchandises et à en frapper d'autres de droits d'entrée nouveaux ou augmentés.

Les commissions des deux Conseils avaient siégé ensemble. Puis celle du national avait tenu une ultime séance sans d'ailleurs arriver à s'entendre, car elle s'était séparée en quatre camps, la majorité se rangeant, ainsi qu'il sied, sous la bannière gouvernementale.

Je m'excuse auprès de nos honorables députés et des lecteurs experts en politique, de rappeler ces faits qu'ils connaissent dans le détail, mais que le public n'a sans doute pas très présents à l'esprit.

Passons au déluge... au déluge de discours.

Avant que d'entrer dans le vif du sujet, la Chambre fait prêter serment solennel au nouveau député tessinois, M. Vigizzi, lequel prononce la formule sacrée sans ergoter sur le texte, comme les camarades libres-penseurs. On commence par se demander si on discutera sur chaque affaire séparément, et si, vu l'importance de l'affaire, on ne fera pas un accroc au nouveau règlement qui limite à 30 minutes la durée des discours. L'assemblée repousse ces deux propositions, pour, d'ailleurs, accepter plus tard la seconde. M. Mosimann a la tâche, fort conforme à son génie, de défendre le projet du gouvernement. Il le fait en excellents termes.

L'élévation des droits de douane, dit-il, a pour but d'éviter l'obligation de pratiquer une nouvelle saignée fiscale qui affaiblirait l'industrie, déjà si gravement malade. D'ailleurs nos droits de douane ne sont plus proportionnés à la valeur actuelle des marchandises. Comme le temps fait défaut pour reviser entièrement les tarifs, le Conseil fédéral a jugé préférable de recourir à un relèvement provisoire, lequel ne frappe que faiblement les produits alimentaires. Les grands Etats voisins nous ont donné l'exemple. Notre industrie est menacée d'être submergée par la concurrence étrangère et nous n'avons encore rien fait pour la protéger. L'Allemagne, grâce à son change qu'on dit défavorable, est en train de nous ruiner. Et M. Mosimann brosse un impressionnant tableau des industries suisses en détresse. Le nombre des chômeurs croît de jour en jour. Il est nécessaire de prendre des mesures extraordinaires pour conjurer cette crise extraordinaire. Voilà pourquoi la majorité de la commission propose l'entrée en matière.

Mais les trois minorités n'en veulent rien. Au nom de la première, M. Maunoir, sans s'émouvoir autrement de la forme d'arrêté d'urgence à quoi s'achopperont justement plusieurs députés, consent que les augmentations douanières se justifient, mais il ne veut point entendre parler des restrictions ; il veut au contraire chercher le salut dans la politique des portes ouvertes, qui seule peut nous faire sortir de la crise actuelle.

Tous les efforts doivent porter sur la diminution du prix de la vie. Ensuite on réduira les salaires. Pas avant. Le Conseil fédéral devrait liquider les énormes stocks que les monopoles lui ont permis de constituer ; ce serait une solution plus conforme aux intérêts généraux que la limitation des importations, dont le Conseil avoue dans son message qu'elle enrayerait la baisse, et qui permettrait aux accapareurs de faire de belles petites affaires. La crise aura pour effet d'assainir la situation.

Le relèvement des droits de douane, en revanche, contribuerait à rétablir l'équilibre financier sans écraser une seule classe de contribuables et sans faire monter fortement les prix des marchandises usuelles. Mais le député genevois ne voudrait pas donner au Conseil fédéral carte blanche, valable pour pour l'éternité. Il demande de limiter au 30 juin 1922 la durée des pouvoirs qu'il propose de donner au gouvernement. Et il accepte la forme d'arrêté d'urgence, partant la suppression du droit de referendum.

M. Graf, instituteur bernois, qui compose la seconde minorité, est, pour des raisons qui nous échappent, partisan des restrictions et adversaire de l'augmentation douanière. Il n'admet pas l'arrêté d'urgence et réclame le droit de referendum.

Au nom de la 3me minorité, M. Grimm, «le grand Grimm», prononce un discours fort puissant pour protester contre la forme anticonstitutionnelle des arrêtés proposés. Pour une décision de cette importance, il convient de consulter le peuple. L'orateur socialiste, qu'il est assez plaisant de trouver aujourd'hui au nombre des gardiens de la Constitution, (plaise au ciel qu'il le reste à jamais !) argumente avec son habileté proverbiale contre les défenseurs du projet, et singulièrement contre les industriels. Car on veut, dit-il, jeter de la poudre aux yeux en parlant des énormes importations. On omet de dire que nos exportations se sont développées dans une mesure presque aussi considérable. Le projet est insuffisamment étudié et présenté de façon incomplète.

Comme M. Grimm en est là de son discours, le président l'avertit civilement que la demi-heure réglementaire est sonnée. Sans s'émouvoir, M. Grimm vérifie le fait et annonce que, prévoyant que son discours serait long, il s'est déjà inscrit pour la seconde partie. Il demande à l'assistance si elle veut entendre séance tenante cette seconde partie, ou si elle préfère la remettre à l'heure lointaine où les 16 autres orateurs inscrits auront fait entendre leur voix. Comme le grand chef socialiste est un des rares députés qui n'ennuient pas leur monde, on décide presque sans opposition de lui concéder sa seconde demi-heure. M. Grimm poursuit donc, imperturbable, son discours. Il déclare que la crise actuelle est provoquée par la liquidation de la guerre. La Suisse avait eu durant le conflit une situation privilégiée au point de vue économique. Maintenant elle partage le sort des autres pays. Plus les vainqueurs de l'Allemagne insisteront pour l'exécution des conditions de Paris, plus cette nation cherchera à étendre ses débouchés et deviendra pour nous une redoutable concurrente.

Si, déclare M. Grimm en terminant, on s'était montré aussi soucieux qu'on l'a dit ici des intérêts des chômeurs, on aurait dû appliquer le produit des nouvelles recettes douanières à la lutte contre le chômage, comme nous l'avions demandé.

M. Naine parle dans le même sens, en affirmant avec une évidente conviction que les mesures préconisées ne feront qu'aggraver la crise et pousser à la constitution de gros stocks.

***

Les débats — si l'on peut employer ce terme pour une réunion aussi paisible — de l'après-midi, se résument en quelques lignes. Quatre orateurs parlent pour le projet gouvernemental: M. Hunziker, qui voudrait qu'on abaissât le prix des denrées monopolisées, M. Sulzer, speaker des industriels, M. Jenny, porte-parole des paysans, et M. Tschumi, stentor des arts et métiers. Nous sommes navrés d'oublier M. Balmer, dont on nous a dit qu'il avait prononcé un bien beau discours.

Avec un indéniable esprit d'à-propos, M. Garbani, remonté à son fauteuil présidentiel, licencie avant la septième heure ses ouailles reconnaissantes. R. E.

CONSEIL DES ÉTATS

BERNE, 8. — Le Conseil des Etats, après rapport de M. Simon (Vaud), approuve le budget de la régie des alcools de 1921, qui prévoit un bénéfice de 7,615,000 fr., permettant une répartition de 1 fr. 85 par tête d'habitant

Dans le débat qui a suivi l'adoption du budget de la régie des alcools, la commission a préconisé l'extension du monopole sur l'importation de l'alcool industriel. La liberté d'importation n'a des avantages que pour la grande industrie. Les petits industriels, par contre, sont contrariés et doivent supporter les frais.

Après un long débat sur la suppression de la liberté de l'importation de l'alcool industriel, au cours duquel M. Musy, conseiller fédéral, et M. Moser (Berne) insistent sur le texte de la loi de 1907, qui prévoit expressément l'autorisation des Chambres de retirer cette liberté, les propositions de la commission sont adoptées par 25 voix, soit : approbation du budget ; suppression de la liberté d'importation de l'alcool industriel.

Le Conseil adopte ensuite un postulat de M. Keller (Argovie), au nom de la commission financière, invitant le Conseil fédéral à restreindre en général la pratique des crédits supplémentaires. L'ensemble des crédits supplémentaires est approuvé.

Discutant les annexes au quatorzième rapport de neutralité, le Conseil approuve l'arrêté du Conseil fédéral concernant la perception d'un impôt sur les bénéfices de guerre en 1920, à condition que cet impôt ne reste pas en vigueur au delà du 31 décembre 1920.

Le rapporteur, M. Keller (Argovie) a critiqué la pratique suivie dans la perception de l'impôt sur les bénéfices de guerre depuis son introduction, en 1915.

M. Musy a confirmé que cet impôt ne sera pas cumulé avec l'impôt fédéral de guerre et prendra fin avec l'année 1920 écoulée. M. Musy renouvelle les explications données au Conseil national sur les affaires Bloch et Piccard-Pictet.

Groupe catholique conservateur

BERNE, 9. — La fraction catholique conservateur de l'Assemblée fédérale a tenu séance mardi après-midi, afin de prendre position au sujet des deux projets de loi relatifs à l'augmentation des tarifs douaniers et à la restriction des importations. L'assemblée a décidé à l'unanimité l'entrée en matière sur les deux projets.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service spécial de la «Feuille d'Avis de Neuchâtel»

M. Benès se rend à Naples

ROME, 9 (Stefani). — M. Benès a quitté Rome se rendant à Naples.

Contre les embuscades

DUBLIN, 9 (Havas). — L'autorité militaire enrôle tous les hommes de la banlieue ouest de Cork, entre 17 et 50 ans. Elle les divise en détachements de 18 hommes auxquels elle donne le nom de garde civile et la mission d'empêcher, dans leur district respectif, toute embuscade tendue aux troupes de la couronne, ainsi que de prévenir immédiatement l'autorité de la préparation des embuscades.

L'autorité militaire rend ces gardes responsables de toutes les attaques qui se produiront dans leur district respectif.

Cours des changes

du mercredi 9 février 1921 à 8 h. et demie de la Banque Berthoud & Cie, Neuchâtel

	Chèque Demande	Offre
Paris	44.20	44.50
Londres	24.—	24.06
Italie	22.40	22.65
Bruxelles	46.40	46.75
New-York	6.15	6.20
Berlin	10.15	10.40
Vienne	1.50	1.50
Amsterdam	211.20	212.20
Espagne	86.25	87.25
Stockholm	136.30	137.—
Copenhague	114.40	115.40
Christiania	109.50	110.50
Prague	7.70	8.20
Bucarest	8.20	8.70
Varsovie	0.70	1.—

Achat et vente de billets de banque étrangers aux meilleures conditions

Cours sans engagement. Vu les fluctuations, se renseigner téléphone No 257.

Toutes opérations de banque aux meilleures conditions: Ouverture de comptes-courants, dépôts, garde de titres, ordres de Bourse, etc.

Monsieur le pasteur et Madame Ernest Schinz, à Couvet, et leurs enfants ; Monsieur et Madame C. Schinz-Quinche et leurs enfants ; Monsieur le professeur et Madame Albert Schinz, à Northampton (Massachusetts) ; Monsieur le docteur et Madame H. Schinz-Romang et leurs enfants ; Monsieur et Madame Walter Schinz-Marsauche, à Paris ; Monsieur Albert Gyger-Schinz, ses enfants et petits-enfants ; Madame Ecklin-Schinz, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ; les familles Diethelm et Blumer, à Saint-Gall, Zurich et Glaris,

ont la profonde douleur de faire part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Ida SCHINZ, née DIETHELM

leur chère mère, grand'mère, arrière-grand'mère, belle-sœur, tante et parente, enlevée à leur affection le lundi 7 février, dans sa 78me année, après une courte maladie.

Neuchâtel, le 7 février 1921.

J'élève mes yeux vers les montagnes d'où me viendra le secours.
Ps. CXXI.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu le mercredi 9 courant, à 13 heures.

Culte à 12 h. 15.

Domicile mortuaire : Rue Louis Favre 2.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame Alphonse Knöry, Monsieur Edgar Knöry, Monsieur et Madame Simond-Knöry, Monsieur et Madame Edouard Simond, Monsieur et Mme Louis Seylaz-Simond, Monsieur Adrien-Louis Simond, Monsieur et Madame Gyger-Simond, Madame Schmid-Meyer, Monsieur et Madame Hirschmann et leur fils, Monsieur et Madame Walter Schmid et famille, Monsieur et Madame Finsterwald-Schmid et famille, Monsieur et Madame Arnold Schmid, Monsieur et Madame Fedoroff-Knöry et leurs enfants, ont la profonde douleur d'annoncer la grande perte qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Alphonse KNÖRY

Directeur de l'agence Thos, Cook & Son, à Lucerne

leur cher époux, père, frère, oncle, gendre, beau-frère et cousin, enlevé à leur affection dimanche matin, à 10 h. ¼, à l'âge de 55 ans, après quelques jours de maladie dans de grandes souffrances.

Lucerne, le 6 février 1921.

Heureux sont les débonnaires.
Matt. V, 5.

Départ de l'enterrement, Centralstrasse 28, mercredi le 9 février, à 9 h. ½ du matin.

L'ensevelissement aura lieu à 10 h. au Friedental.

Cet avis tient lieu de faire part.

Les parents, amis et connaissances de

Monsieur Louis-Albert AUDÉTAT

sont informés de son décès, survenu le 7 février 1921, dans sa 76me année, après une courte maladie.

L'enterrement aura lieu, Petit-Pontarlier, mercredi 9 courant, à 3 heures de l'après-midi.

Bulletin météorologique - Février 1921

Observations faites à 7 h. 30, 13 h. 30 et 21 h. 30

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

Date	Temp. deg. cent. Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre moyenne	Eau tomb.	Vent dominant Dir.	Force	Etat du ciel
8	0.7	—0.6	+1.1	724.0		N.-E.	faible	couv.

9 7 h. ½: Temp.: +0.4. Vent: N.-E. Ciel: couv.

Hauteur du baromètre réduite à zéro suivant les données de l'Observatoire.
Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719,5 mm.

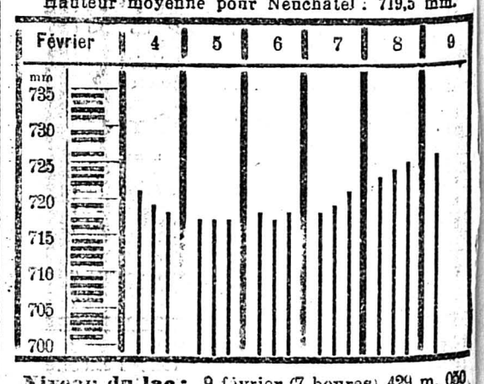

Niveau du lac : 9 février (7 heures) 429 m. 050

IMPRIMERIE CENTRALE
et de la
FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL S. A.